

UNE PHILOSOPHIE GÉNÉRALE D'OUVERTURE À UN SEUL MONDE (ONE WORLD)

**DÉMOCRATISER LA DÉMOCRATIE
COMMUN, MIGRATION, ÉGALITÉ**

MARIE-CLAIRE CALOZ-TSCHOPP

Dir. de Programme au Collège International de Philosophie, Programme 2010-2016 : Exil, Création philosophique et politique, (Paris, Genève) ; membre de Solidarité Sans Frontières (SOSF), Berne.

GRAZIELLA DE COULON

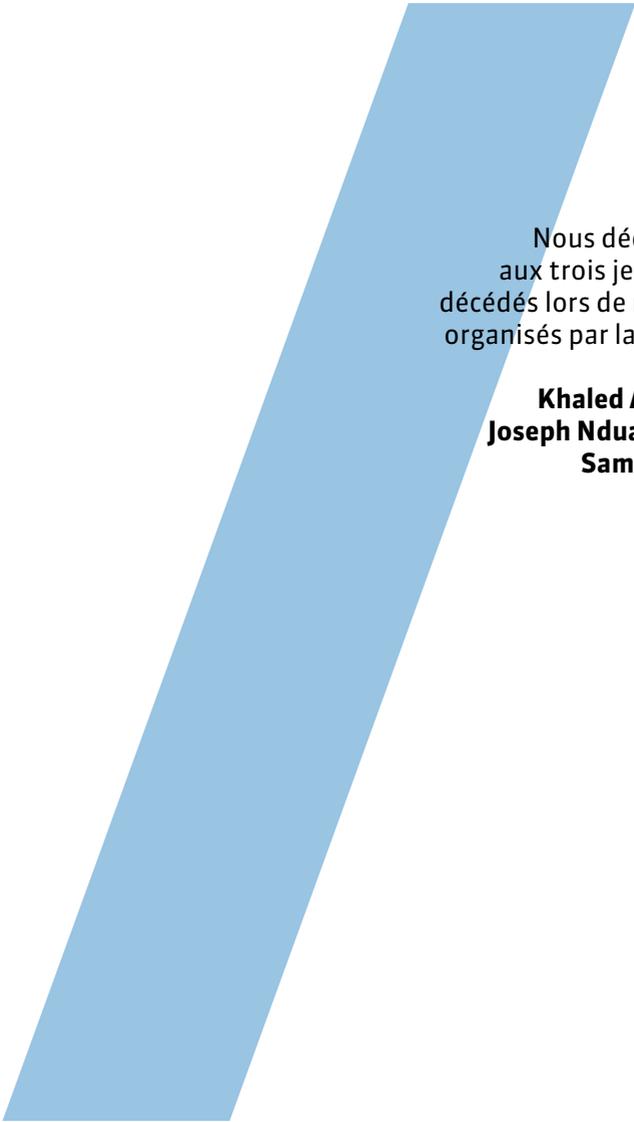
Membre de la Coordination Asile, Migration Vaud et co-présidente de SOSF, Berne.

CHRISTOPHE TAFELMACHER

Avocat, membre de SOS-Asile Vaud et des Juristes démocrates de Suisse, Lausanne.

Ce texte est à la fois une synthèse d'un long travail de recherche et une réflexion collective imposé par la conjoncture actuelle. Nous remercions les personnes en Suisse et ailleurs qui y ont participé en apportant leur travail, leur expérience et leur compétence.

Texte en traduction (allemand, italien).



Nous dédions ce texte
aux trois jeunes hommes
décédés lors de renvois forcés
organisés par la police suisse:

**Khaled ABUZARIFEH,
Joseph Nduaku CHAIKWA
Samson CHUKWU**

Genève, Lausanne, octobre-décembre 2011

Mise en page: Stéphanie Tschopp: stetschopp@gmail.com

Photographies originales sous liscence Creative Commons 

p.3: *Trees iPhone Wallpaper*, *The Pug Father* – p.7: *Roots*, *Christopher Woo* – p.10: *Tree & Fence*, *Naama* – p.15: *Trees in Frozen Lake*, *Emilie Bremmer* – p.23: *Anthropomorphic Toots*, *Mike DelGaudio* – p.41: *Bark Beetle Burrows*, *Vik Nanda* – p.57: *Fancy Bark*, *Applesnonions* – p.81: *Roots*, *Waka Jawaka*



« Quelque chose est pourri dans le royaume du Danemark ».

Shakespeare, *Hamlet*, Acte I, scène 4, 90

« Le drame (trouble), c'est que cette catastrophe n'est pas née d'un manque de civilisation, d'un état arriéré, ou tout simplement d'une tyrannie, mais qu'elle était au contraire inéluctable, parce qu'il n'y avait plus un seul endroit « non civilisé » sur la terre, parce que bon gré mal gré nous avons vraiment commencé à vivre dans un Monde (One World). Seule une humanité complètement organisée pouvait faire que la perte de résidence (loss of home) et de statut politique (political status) revienne à être expulsé de l'humanité entière ».

Arendt Hannah, *Les origines du totalitarisme*, vol. II, p. 16-17.

« Penser c'est déjà changer. Penser un fait, c'est déjà changer un fait. Penser c'est résister. Penser collectivement, c'est se donner les moyens de changer collectivement ».

Colette Guillaumin, Groupe de Genève, *Violence et droit d'asile en Europe*, 1985.

« Comprendre, consiste à regarder la réalité en face, sans idée préconçue, et à lui résister au besoin, quelque que soit ou qu'ait pu être cette réalité ».

Arendt Hannah, *Les origines du totalitarisme*, vol. I, 1972, p. 16-17.

SOMMAIRE

STATUT DU TEXTE ET MOTS-CLÉS. RÉSUMÉ DU PROPOS

INTRODUCTION

Universalité de la migration, expropriation du commun, démondialisation

PREMIÈRE PARTIE

Trois orientations pour l'action :
égalité, révolution, mobilisation civique

1. QU'EST-CE QUE LE COMMUN ? QU'EST-CE QUE L'ÉGALITÉ ?

L'appropriation de biens communs universels

« Le droit d'avoir des droits » (Hannah Arendt)

Le droit et l'au-delà du droit, l'horizon de la justice

2. QU'EST-CE QUE LA RÉVOLUTION VERSUS LA MIGRATION ?

Apartheid ou pacte du commun fondé sur l'égalité

Nationalisme et Ueberfremdung : les piliers de l'apartheid

Focalisation ciblée des intérêts supposés : brouillage, division, perte du commun

3. UNE FORMATION GRATUITE OUVERTE À TOUT PUBLIC (2012) ET UNE LARGE MOBILISATION CIVIQUE UNITAIRE : FORUM GÉNÉRAL PUBLIC EN 2012-2013

DEUXIÈME PARTIE

Une philosophie générale d'ouverture à un seul monde (One World)

1. FAITS, CONSTATS, SEUILS

De la déshumanisation à la barbarie, il n'y a qu'un pas

2. DÉMILITARISER LA MIGRATION

Police, guerre ou puissance démocratique

Une anthropologie politique basée sur la paix

3. QUESTIONS DE PARADIGME ET DE MÉTHODE

Pour un déplacement de regard et de terrain

TROISIÈME PARTIE

Propositions de 40 mesures à court, moyen, long terme

Constitution, droit, seuils et structures, savoirs, outils de l'État

MESURES À COURT TERME (2011-2012)

1. Mesures (12) concernant la Constitution, le droit interne, le droit international, la réserve éthique et la politique de la migration
2. Mesure (1) de mobilisation dans l'espace public pour (re) fonder un pacte du commun basé sur l'égalité (2012)
3. Mesure (1) concernant la recherche et la formation
Programme de recherche Galilée : justice, hospitalité et égalité

MESURES À COURT, MOYEN, LONG TERME (2012...)

1. Mesures (9) pour transformer l'État, la souveraineté
Primauté à la justice, à l'hospitalité, à l'égalité
2. Mesures (8) pour démocratiser la vie sociale, l'économie, le droit du travail, la protection de salaires, les droits fondamentaux
3. Mesures (9) pour un nouveau paradigme de la politique d'information
Besoin de nouveaux savoirs. De la quantité à la qualité

CONCLUSION

**QUELS ADVERSAIRES ? QUELLE TRAHISON ? QUEL DÉFI ?
OU L'ART DE MANGER AVEC LE DIABLE**

STATUT DU TEXTE

La présente réflexion philosophique globale a été écrite à l'occasion de consultations de la Direction du Département Fédéral de Justice et Police (DFJP) (octobre, novembre 2011) sur la situation des personnes sans statut légal et du droit d'asile en Suisse. La liberté de parole, de pensée, d'action a conduit notre réflexion. Elle ne se limite pas à l'urgence électorale, au rythme des médias, au pic des sondages, à des questions techniques, juridiques strictes. Son terrain est le conflit entre l'Alleingang et l'Ouverture. La construction de l'Europe politique ne se limite pas à Schengen¹ et à la libre-circulation sans mesures d'accompagnement. La crise nous apprend que le débat sur l'Europe est à reprendre sur de nouvelles bases. Sans procéder à un examen de la politique européenne ici, nous formulons quelques points nodaux en lien à nos axes de travail. Notre réflexion vise un déplacement du regard, des passions, des énergies.

Les réflexions et les propositions présentées proviennent de la **recherche** et du **mouvement social**. Des recherches ont eu lieu dans les Universités publiques de Genève, Lausanne, à l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL)², à Louvain, en Amérique latine. Elles s'inspirent de recherches académiques interdisciplinaires, internationales menées avec la participation de chercheurs, de professionnels salariés du service public (médecins, travailleurs sociaux, avocats, enseignants, policiers, chercheurs, etc.), du secteur privé et du travail de citoyennes, de citoyens, de réfugiés, de requérants d'asile.

Durant ces **30 dernières années**, des propositions concrètes, consultables ont été formulées dans ces recherches et bien d'autres³ sur la migration en Suisse et ailleurs. Les résistances à connaître la migration dans sa réalité, à la comprendre dans sa richesse, le conflit entre fermeture et ouverture ont été l'aiguillon de la réflexion. Le capital d'imagination, d'invention par l'expérience (Refuges, défense des droits pas à pas) accumulé par des citoyens ordinaires sur le terrain depuis les années 1980 - étape historique récente -, ont été un souffle précieux. Flüchtlings-Politik am Ende?⁴ nous demandions-nous déjà, il y a presque 30 ans en 1982!

1-

Caloz-Tschopp M.C., Fontollet M., Europe. Montrez patte blanche. Les nouvelles frontières du «laboratoire Schengen». Préface du prof. Lode Van Outrice, Parlement européen, Genève, éd. CETIM.

2-

Caloz-Tschopp Marie-Claire, «Colère, Courage, Création politique. Questions pour une recherche» in, Caloz-Tschopp M.C. (dir.), Colère, Courage et Création politique. La théorie politique en action, Paris, l'Harmattan, 2011, 7 volumes.

Caloz-Tschopp Marie-Claire, «Scientific Diasporas, Migration and Development. A Perspective from Philosophy and Political Theory», Tejada Gabriela, Bolay Jean-Claude, (eds), Scientific Diasporas as Development Partners, Peter Lang, Berne, 2010, p. 3-21. Traduit du français: Diasporas scientifiques, migration, développement à la lumière de la philosophie et de la théorie politique (original en français, traduit en anglais), Pour la version française, voir site: <http://cooperation.epfl.ch/ScientificDiasporasNetwork>

Caloz-Tschopp Marie-Claire, Pour défendre la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille: refonder la politique et les droits, Conseil mondial des droits de l'homme, ONU/BIT, Site HCDH, ONU Genève (2008). <http://www2.ohchr.org/english/bodies/cmwr/roundtable.htm>

Caloz-Tschopp M.C., Dasen P. (dir). (2007): Mondialisation, Migration et Droits de l'Homme/Un nouveau paradigme pour la recherche et la citoyen-neté, Bruxelles, éd. Bruylant, 526 pages (vol. I, livre) dans le cadre d'une recherche du RUIG (voir site).

(suite page suivante)

2-(suite)

Caloz-Tschopp M.C. (2004): *Parole, pensée, violence dans l'Etat, une démarche de recherche* (vol. I, 350 p.); *Contraintes, dilemmes, positions des travailleurs du service public, entretiens* (vol. II, 450 p.); *Le devoir de fidélité à l'Etat entre servitude, liberté et (in) égalité* (vol. III, 350 p.), Paris, Editions l'Harmattan.

Caloz-Tschopp M.C., Dassen P., Spescha F., Eds. (2005). *L'action «tragique» des travailleurs du service public*. Actes du colloque international de Genève 15/16/17 septembre 2004, Paris, l'Harmattan.

Caloz-Tschopp Marie-Claire, Clévenot Axel, Tschopp Maria-Pia, Eds. (1994). *Asile, Violence, Exclusion en Europe*. Histoire, analyse, prospective, Genève, co-éd. Cahiers de la Section des Sciences de l'Education de l'Université de Genève, Groupe de Genève « Violence et Droit d'asile en Europe », 463 pages.

3-

Dont fait état largement le Forum suisse sur les migrations à l'Université de Neuchâtel pour la Suisse et de nombreuses recherches au niveau européen, dont notamment les associations TERRA et MIGREUROPE à Paris.

4-

Caloz-Tschopp M.C., *Flüchtlings-Politik am Ende? Von den politischen Flüchtlingen zu den «neuen» Flüchtlingen*, Zurich, éd. Gegenverlag, 1982; Le Tamis helvétique. Des réfugiés politiques aux «nouveaux» réfugiés, Lausanne, éd. d'En Bas, 1982,

5-

Ces questions ont été formulées publiquement par l'ex-Conseiller d'Etat G.-O. Segond.

Pour la première fois, dans une période d'incertitude, de crise et de guerre, une Conseillère fédérale membre du parti socialiste est nommée pour un temps par l'Assemblée fédérale, Chambres réunies, à la fonction publique difficile de responsable du Département fédéral de Justice et Police (DFJP). La situation suscite une interrogation à la mesure des défis. Le baromètre des sondages de popularité est-il une mesure de gouvernance juste ? Est-il possible de conjuguer un engagement personnel et une fonction publique de police ?⁻⁵ La haute fonction publique est un **repère important pour tous dans la cohérence et la clarté des engagements**, en terme de lucidité, de courage, de responsabilité, d'innovation collective. **Son action officielle restera inscrite dans la mémoire collective de l'histoire suisse, européenne et internationale.**

Finalement, ce qui nous a motivés, a été le **besoin de réflexion** exprimé de plusieurs côtés dans le mouvement social, par des étudiants, des professionnels salariés, des citoyennes et citoyens, des réfugiés qui vivent des conflits, des incertitudes, de la colère, de l'indignation. La fatigue, les atteintes de la motivation dans le travail et aussi la colère, la désespérance sont des signes à ne pas sous-estimer.

Notre texte peut produire un **sentiment de décalage entre une réflexion et les aléas, les contraintes de la pratique professionnelle et de la vie quotidienne**. Un tel inconfort est le propre de tout engagement dans une réflexion critique, créative à laquelle nous invitons tout le monde.

Nous ne sommes pas impuissants devant une tâche qui peut paraître immense. Elle est à notre portée car elle concerne la part en nous du désir, de l'espoir que les choses changent. **Les moments de crise sont positifs**. Ils permettent de mettre les choses à plat, de se mettre en mouvement. On peut changer de regard, d'habitude. **Il est possible d'agir, de réfléchir collectivement en prenant du plaisir ! Notre texte se lit individuellement et se travaillera, se discutera collectivement au printemps lors d'une formation commune que nous proposons (voir annexe).**



RÉSUMÉ

ÉTAT D'INCERTITUDE, D'AMBIGUÏTÉ, DE COLLUSION, CHOISIR POURTANT

6-

À propos du concept d'ambiguïté (emprunté à Simone de Beauvoir) qu'il associe à celui de la « symbiose », voir Bleger José, *Symbiose et ambiguïté*, Paris, PUF, 1967.

C'est un psychanalyste argentin qui a établi une description clinique de l'ambiguïté (indifférenciation primitive, parties de la personnalité clivées ce qu'il appelle le « noyau agglutiné », réactivation de l'ambiguïté dans des périodes de changements par exemple, socio-politiques, mais aussi dans d'autres cas (rêve, paradoxe, esthétique, etc.).

Voir aussi, Amati-Sas Silvia, « La interpretación en lo transsubjetivo. Reflexiones sobre la ambigüedad y los espacios psíquicos », revista de psicoanálisis, Buenos Aires, 2000.

7-

En 2011, selon les calculs de l'ONG de Californie Global Footprint Network (GNF), 270 jours ont suffi aux habitants de la planète pour consommer les ressources annuelles de la planète. En dix mois, les ressources de notre budget mondial ont été épuisées. Le seuil à partir duquel les humains puisent sur le capital disponible des ressources et vivent « à crédit » est franchi de plus en plus tôt chaque année.

La GFN publie chaque année un indicateur: l'empreinte écologique des milliards d'humains. Cet indicateur, encore mis à l'épreuve d'une méthodologie fiable, apporte cependant une indication précieuse.

Aujourd'hui, nous vivons une nouvelle étape de la « crise » et de nouvelles tensions entre ouverture et fermeture. Nous avons besoin d'une **philosophie générale d'ouverture à un seul monde (One World)** qui puisse résister à l'air du temps, élaborer la violence, les noeuds contradictoires des politiques, refonder la vie en commun. La philosophie est l'affaire de la citoyenneté, du mouvement social, des gens de passage, des artistes, des professionnels salariés, de l'État, de la recherche, de l'éducation, du service public. **Dans un état d'incertitude, d'ambiguïté⁶, de collusion, accepter de travailler l'ambivalence c'est choisir entre fermeture et ouverture entre l'apartheid et le pacte du commun fondé sur l'égalité.** La Suisse tentée par des solutions du pire, pourrait être un **laboratoire d'invention politique novateur pour l'Europe.**

Ce qui se passe dans le champ de la migration, se passe aussi ailleurs. **L'inégalité devant la vie et la mort, le rapport à la nature, les ressources de la planète⁷, l'écart dans les conditions d'existence de milliards d'humains devient abyssale.** L'accès à l'eau, à la terre⁸, aux outils, à l'alimentation, au logement en Suisse et pour 6,3 milliards d'individus (70% population mondiale) dans les villes de la planète (Afrique, Inde, Chili, etc., un milliard vivent dans des bidonvilles), à la santé, au travail, à l'éducation, au transport, à la sauvegarde de l'environnement, etc. sont la condition des humains de la planète en ce début de XXI^{ème} siècle.

Dès lors qu'on observe les causes de la migration, les conditions des 214 millions de migrants officiellement déclarés (2010) sont un prisme qui permet d'observer la profondeur de la crise. Nous sommes mis au défi d'imaginer, d'inventer un nouveau paradigme de la vie en commun.

Dans l'étape actuelle de la globalisation, nous vivons dans une époque trouble et douloureuse, dans une ambiance de confusion, de flou, d'ambiguïté. **Le caméléon est un animal**

d'époque. Dans les rapports entre ceux qui ont le passeport suisse et ceux que l'on appelle les « étrangers », l'apartheid est normalisé, la violence est pratique courante, le meurtre est banalisé, des limites de civilisation sont franchies dans des actes où l'éthique minimale est mise en question. Il est impératif de comprendre la réalité actuelle pour agir avec discernement en regardant l'avenir.

En Suisse il nous arrive aussi de rêver à la révolution. Lorsque l'injustice, la haine, l'envie, le ressentiment, le cynisme, la violence suscitent la colère et l'étonnement, le désir de révolution s'éveille. Aujourd'hui, elle est refus du repli. Elle est désir d'imaginer, de voir, de comprendre ce qui arrive pour agir. Si **révolution permanente** il y a, selon le terme de Rosa Luxembourg, c'est bien autour des axes du commun, de la justice, de l'hospitalité, de l'égalité, qu'elle a lieu. Aujourd'hui face à l'irrationalité de la globalisation, ce qui est en jeu dans notre condition tragique c'est conjuguer l'autonomie individuelle, collective, l'auto-limitation (Cornelius Castoriadis)⁹ et pour ce faire « démocratiser la démocratie » (Etienne Balibar)¹⁰.

Refusons d'ouvrir la boîte de Pandore que nous tendent l'UDC et d'autres forces pour nous distraire de l'essentiel. Refusons de suivre ceux qui suivent l'UDC. Refusons de nous diviser, de nous affaiblir. Refusons d'aller sur les terrains minés du marché, de la guerre¹¹, de la haine, de la banalisation de la violence. Au risque de ne pas voir ce qui devrait nous faire réellement peur. Acceptons de voir nos ambiguïtés, nos faiblesses, nos collusions, nos désirs, nos passions.

Exercices pratiques. **1. Parlons de politique de la migration et plus de « politique des étrangers », terme qui nous vient du XIX^{ème} siècle.** Il a nourri nos préjugés, pesé sur notre mentalité tout au long des XIX^{ème} et XX^{ème} siècle. **2. Parlons de conditions matérielles d'existence de la population vivant en Suisse au milieu de l'Europe, dans le monde.** Toute politique « d'intégration » doit se garder d'une société à deux vitesses, de criminaliser, d'expulser notre égal du cadre politique, des droits, du monde commun sur la planète, sans prendre en considération ce qui l'a fait migrer.

Le pacte du commun de la société, socle de la possibilité de la politique, peut être basé sur ce que Hannah Arendt

8-

Selon l'OXFAM, les terres agricoles appartiennent de moins en moins aux petits producteurs, forcés à devenir migrants. 227 millions d'hectares, soit la superficie de l'Europe de l'ouest, ont été vendues ou louées dans les pays en développement depuis 2001, principalement à des groupes internationaux. La majorité de ces terres ne devraient pas être exploitées mais servent à la spéculation foncière. On pourrait parler de l'eau, etc. Une logique sociale de police qui domine l'approche de la migration fait l'économie des causes de la migration forcée.

9-

Voir notamment *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1975 et *Sur Le Politique de Platon*, Paris, Seuil, 2010.

10-

Balibar Etienne, *Citoyen sujet et autres essais d'anthropologie philosophique*, Paris, PUF, 2011.

11-

Tosel André, « Mettre un terme à la guerre infinie du monde fini? », Caloz-Tschopp M.C. (dir.), *Colère, Courage et Création politique*, Paris, L'Harmattan, 2011, vol. 1, p. 129-163.

a appelé «le droit d'avoir des droits», c'est-à-dire l'égal accès à l'appartenance politique, à la protection par les droits individuels économiques, politiques, sociaux et les prestations publiques de protection.

Comme le montre le sommaire, le texte présenté se lit à plusieurs niveaux. **Dans la première partie**, nous présentons trois orientations pour l'action: l'égalité, la révolution, la mobilisation civique: **1)** Qu'est-ce que le commun? L'appropriation des biens communs universels. Qu'est-ce que l'égalité? le socle du «droit d'avoir des droits»; le droit et l'au-delà du droit; **2)** Qu'est-ce que la révolution versus migration? Le choix entre apartheid et commun traduit dans un pacte fondé sur l'égalité; **3)** L'appel à une large mobilisation civique.

Dans une deuxième partie, une philosophie générale d'ouverture à un seul monde (One World) est proposée. Elle conjugue Commun, Migration, Egalité. En partant de faits, constats, seuils d'humanisation, il s'agit de démilitariser la migration et de retrouver la puissance démocratique dans une souveraineté populaire à reconstruire. Elle est liée à une anthropologie politique de la paix révisant son rapport de colonisation de la nature, de peuples sur d'autres peuples. Puis sont formulées des questions de paradigme, de méthode et des terrains pour une action publique de qualité.

Dans une troisième partie, nous proposons 40 mesures immédiates, à moyen et long terme. La liste synthétique, large, diversifiée en appelle à une réappropriation d'un imaginaire global et à refuser une pensée de la fragmentation, de la destruction. La liste est ouverte. Les propositions concernent des actions praticables tout de suite et une transformation de la société et de l'État. Les mesures ne s'excluent pas. Elles font appel à d'autres idées. Le texte rappelle entre autres des propositions qui ont déjà été formulées dans les années 1980, puis 1990 aux Autorités fédérales, au Parlement et sont restées lettre morte jusqu'à ce jour.

La conclusion est une synthèse autour de trois questions: **Quels adversaires ? Quelle trahison ? Quel défi ? Ou l'art de manger avec le diable.**

La seule question philosophique, politique qui nous est posée aujourd'hui est peut-être: **comment ne pas consentir à un**

pouvoir de mort, à aller sur le terrain de la haine, de la guerre, nous laisser aveugler, aliéner. Comment opter résolument pour la vie, lutter pour, chacun.e être «contemporain.e» du monde où nous vivons de notre naissance à notre mort (Hannah Arendt)?

Ce texte est un **éloge à la lenteur et à l'espace public** soucieux d'imagination, de dialogue, de débat nourri par l'imagination et le discernement. Plus de fuite en avant⁻¹². Réapproprions-nous le temps dérobé, l'espace public réduit à l'expression de «passions tristes» (Spinoza), à des slogans, à des images honteuses de propagande, au zap et clic, aux sondages de la société du spectacle, pour réfléchir sur des conflits de classe et de civilisation et développer nos capacités d'action, de jugement, de création.

Ce texte est aussi un **éloge combiné d'attention à l'événement et au temps long qu'exige toute réflexion critique**. L'écrivain Vassilis Alexakis, ne disait-il pas à propos de la Grèce: «... **il faut à tout prix préserver l'impassibilité. On a un grand besoin d'impassibilité en ce moment**»⁻¹³ en appelant à une réflexion philosophique. A l'heure où tout le monde est soumis au stress, où les règles de communication dominantes imposent un rythme effréné, la demi-page «formatée», où les mots-valises appauvrissent le langage, désarçonnent la pensée, où la «néo-langue» corrompt le discours⁻¹⁴, où la propagande manipule les images en chassant les mots, il est possible d'apprendre l'impassibilité, de prendre le temps, voir de plus près, s'arrêter sur des mots, des idées, des faits, des pratiques.

12-

Écouter par exemple à ce propos, *Debout sur le Zing, La Fuite en avant*. Musicast, distr. Disques Office.

13-

Le Monde, 11.11.2011.

14-

Voir par exemple à ce propos, Duch LLuís, Chillón Albert, «La corrupción del discurso», *El País*, 4.11.2011.



INTRODUCTION

UNIVERSALITÉ DE LA MIGRATION, EXPROPRIATION DU COMMUN, DÉMONDIALISATION

La migration des personnes, des idées est un sujet trop précieux pour être utilisé comme instrument des discours simplistes de la propagande et comme arme de guerre, de police, d'atteinte des libertés publiques. L'Europe est une question politique trop précieuse pour être noyée dans l'*Alleingang* ou être réduite à l'espace Schengen et à une libre-circulation de la main-d'œuvre sans mesures d'accompagnement. L'hospitalité, l'égalité, le commun sont des questions trop précieuses pour être effacées des désirs et de la mémoire collective.

Ces questions essentielles pour le futur de la Suisse, de l'Europe, de la planète ont été manipulées par les populistes⁻¹⁵ très accommodants avec les ultra-libéraux qui prônent une immigration « choisie » pour palier au déficit de main d'œuvre hautement qualifiée et prônent le travail des migrants au noir et sous-payé pour les travaux pénibles. Tant la manipulation, l'exploitation de l'utilitarisme migratoire sont dangereux. Dans un contexte de crise, elles cachent le poids de la dépendance de la Suisse au monde, dont la migration et la construction de l'Europe politique, le pacte du commun fondé sur l'égalité sont les thèmes incontournables. Depuis les années 1980, ces forces de repli et de chaos ont réussi à inhiber une réflexion sérieuse, ouverte, prospective, alternative pourtant nécessaire.

En d'autres termes, les crises à répétition du capitalisme et leur aggravation actuelle, la crise de l'État et de la souveraineté exigent un **projet de changement radical** pour redéfinir un **pacte du commun basé sur l'égalité, un cadre politique et l'auto-limitation dans une planète finie avec des ressources limitées**. A ce niveau, on constate à la fois de la colère, de l'aveuglement, du cynisme à courte vue et de l'impuissance.

Ne nous laissons plus enfermer dans certains pièges. Partons de la migration⁻¹⁶ pour illustrer le délitement de l'État, des

15-

Les thèmes des initiatives de l'UDC parlent d'eux-mêmes: interdiction de la construction des minarets, renvoi automatique des étrangers criminels, « guerre des monnaies » avec l'initiative visant à « sauver » l'or de la Suisse, opposition au projet d'harmonisation scolaire des 26 cantons, stopper l'immigration de masse et réintroduction de la politique des contingents en matière d'étrangers en lien et place de vrais mesures d'accompagnement de la libre circulation des travailleurs. Où sont les propositions de mesures réelles nécessaires à la Suisse pour faire face aux défis qu'elle affronte?

16-

La question de l'Europe mérite à elle seule une réflexion que nous ne pouvons mener sérieusement dans ce papier. Nous commençons déjà ici, par nous détacher des catégories du « national » et du binôme guerrier de Carl Schmidt qui divise le monde entre « amis et ennemis » et marque à la fois la politique intérieure et la politique internationale.

17-

Une récente étude de l'Ecole Polytechnique de Zurich (ETH) a fourni pour la première fois une recherche sur l'architecture du réseau de la propriété internationale qui dément la croyance de l'économie classique en la «neutralité» de la concentration du pouvoir et apporte des informations importantes. Partant d'Orbis 2007, banque de données de plus de 37 millions d'entreprises partageant quelques 13 millions de liens de propriété dans 194 pays, les chercheurs ont repéré 43.060 sociétés transnationales qui ont d'étroites relations par la détention croisée d'actions. Un noyau de 1318 entités plus imbriquées possède collectivement 60% de la capacité manufacturière de la planète (l'économie réelle). La recherche montre l'extraordinaire concentration du pouvoir économique mondial dans les mains de 147 firmes dont 3% appartient à l'industrie financière. La nébuleuse de 147 mégasociétés imbriquées entre elles, soit le 1% des sociétés contrôlent à peu près le 40% de la richesse du réseau entier des transnationales. Les opérations de l'architecture montre qu'elles n'ont rien de spontanée, de naturel, d'autorégulation du marché par lui-même, mais qu'il s'agit de choix conscients d'acteurs totalement indifférents à la stabilité... tant qu'ils gagnent. Les chercheurs soulignent que le maillage représente un danger pour la stabilité du marché globale et pour la démocratie. Voir Vitali S. and al., *The network of global control*, ETH, 28 July 2011.

18-

Voir à ce propos le livre de la Déclaration de Berne sur le négoce des matières premières, Déclaration de Berne, *Swiss Trading SA*, Lausanne, Ed. d'En bas, 2011 (en français et en allemand).

droits, des formes d'expropriation du commun et en arriver à nous le réapproprier. Rappelons tout d'abord, qu'à l'étape de la globalisation impérialiste au tournant du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle, la planète a assisté à la migration de plus de 30 millions de personnes, d'une masse énorme de capitaux, à des guerres. En Suisse au début du XX^{ème} siècle, les migrants représentaient déjà presque 20% de la population. Depuis les années 1980, on assiste à une nouvelle étape d'internationalisation et de concentration des forces productives et financières transnationales¹⁷.

En ce début du XXI^{ème} siècle, deux figurent cristallisent les conflits sur le registre de l'exploitation et de l'expulsion alors qu'ils sont centraux dans la force de travail, la survie, la citoyenneté: **les femmes et les migrants. Les millions de femmes migrantes** condensent la condition d'exploitation de leur naissance à leur mort, du pays d'origine au pays de séjour officiel ou clandestin, en Suisse et dans leurs liens avec leurs enfants restés au pays, avec les diasporas du monde. Après la classe ouvrière du capitalisme industriel décrit par Marx, les femmes migrantes, les travailleurs migrants sont, avec les précaires, les intermittents, la figure du nouveau prolétariat, de la nouvelle classe ouvrière globalisée.

Pour comprendre la migration, il faudrait commencer par se demander pourquoi les paysans des pays du sud riches en ressources restent pauvres¹⁸ et pourquoi des humains (femmes, enfants, hommes) quittent leur terre, leur maison, leur famille, leurs amis, etc. Il faudrait observer ce qui leur arrive. Il faudrait analyser les négociations des matières premières, le pillage, la destruction des ressources mondiales, les guerres (Vietnam, Ex-Yougoslavie, Afganistan, Grands lacs, Soudan, Irak, Lybie...), la réorganisation du marché mondial du travail, le dumping salarial et la désindustrialisation. Il faudrait comprendre ce qu'il y a de commun entre la présence, les nuisances de forces multinationales dans nos régions et le pillage des ressources mondiales.

En Europe même, il faudrait s'intéresser, par exemple, aux conditions des paysans, des ouvriers agricoles, leurs conditions de travail dans l'agriculture industrielle en Méditerranée et en Suisse¹⁹. Il faudrait se demander pourquoi ce sont en priorité des femmes marocaines qui cueillent les fraises que nous mangeons et qui viennent d'Espagne²⁰. Il

faudrait connaître les revendications des femmes travaillant à la chaîne dans les serres des entreprises de conditionnement des produits agricoles pour nos supermarchés en Espagne, en Italie, en Tunisie, en Turquie, etc.. Il faudrait accepter de savoir que l'agriculture intensive se fait au mépris de la sauvegarde de la nature (épuisement des nappes phréatiques, des sols, mépris du respect de la diversité), atteinte à la santé des travailleurs, absence de droits sociaux, salaires scandaleux (salaire journalier de 5 euros au Maroc), etc. Les fruits et les légumes que nous achetons dans les supermarchés ont un goût amer²¹.

À l'étape actuelle de la globalisation et de ses défis (ressources limitées, violence sans fin, inégalités abyssales²², désindustrialisation dans nos contrées, endettement), la migration est devenue un **fait universel humain, économique, politique, social, culturel ici et ailleurs sur la planète**. Au XXI^{ème} siècle, le mouvement migratoire concerne à un titre ou à un autre, la vie de chaque humain sur la terre. **Où qu'il soit sur la planète, chaque être humain est constitué par le mouvement qui habite le corps, la tête, les pieds. Quand le mouvement devient mobilité forcée dans les rapports de travail, de pouvoir, de violence de plus en plus brutaux, il désapproprie les gens de leur vie, de leurs puissance.**

En ce début du XXI^{ème} siècle, pour être connu, intégré aux droits, il nous faut prendre acte, décrire, évaluer le fait que le mouvement migratoire n'est pas réductible à la mobilité économique forcée, ni à la libre-circulation utilitariste et inégale (des capitaux, des marchandises, des travailleurs), ni à un culte de l'errance des élites transnationales branchées, ni au nomadisme touristique.

Il existe toutes sortes de négations de la réalité riche, complexe de la migration en tant que condition d'existence universelle de millions d'humains exigeant un accès à la politique, à des protections et à des droits. La migration en appelle à une émancipation de la pensée économique néolibérale libre-échangiste qui réduit l'expérience de la migration à la **circulation d'un facteur économique** dans le cadre d'un marché auto-régulé. De la naissance à la mort dans le passage sur la terre, l'extrême richesse de l'existence des humains est-elle réductible à cela? **De quel «commun» qui fait la texture vitale de la condition humaine est-elle expropriée – comme la**

19-

Un réseau de solidarité international avec les paysannes, les paysans et les ouvriers agricoles en Méditerranée est en construction avec les objectifs suivants: 1) Maintien et promotion de l'agriculture paysanne 2) Défense des droits des ouvriers agricoles dans l'agriculture industrielle 3) Échange d'informations sur les luttes sociales et les initiatives pour des projets dans l'espace rural 4) Solidarité internationale en cas de représailles contre les mouvements sociaux et les membres du réseau.

Information: www.forumcivique.org

20-

Zeneidi Djemala, «De l'usage de la sexualité dans le management de la migration de travail», *L'espace politique*, 13, 2011, 1 (revue en ligne).

21-

Duflot Jean, *De Lampedusa à Rosarno*. Euromirage, Villeurbanne, éd. Golias, 2011.

22-

20% de la population de la planète consomme le 80% des ressources.

nature sur un autre plan - pour que la modernité l'ait réduite à une force de travail, à simple facteur de circulation, une simple chose à échanger sur un marché pour faire du profit ?

La méconnaissance, le mépris, le déni de la richesse de la condition humaine, qu'exprime le mouvement des migrants bien éloigné d'une simple circulation, tout en encourageant la mobilité sauvage des travailleurs sans droits sociaux, montre la réalité cynique de l'utilitarisme migratoire⁻²³, de l'exploitation, de la précarisation, du danger de l'exil, d'une civilisation « d'hommes jetables » (*poblacion chatarra, population poubelle*)⁻²⁴ du système économique et politique, tant ailleurs qu'en Suisse (14,5% de la population exposée au risque de pauvreté, de plus en plus de jeunes endettés, de jeunes familles et de personnes âgées).

Avec la crise étendue à la planète, la rhétorique de l'invasion des migrants et de la préférence nationale sert à masquer son ampleur. Avec ou sans statut légal, les travailleurs extraeuropéens – en majorité des femmes – sont les plus exploités, les moins protégés. La globalisation du marché du travail fonctionne avec une « main d'œuvre de réserve » (Marx) précarisée pour faire baisser les salaires (CDD, clandestins) et une main-d'œuvre « jetable », condamnée à devenir superflue. La situation inquiète sourdement tout le monde.

Serions-nous finalement tous en train de devenir des exilés, expropriés de nos vies, de nos existences, d'un monde fini qui devient de plus en plus étranger, de moins en moins vivable ?

La question renvoie à une interrogation dont nous avons du mal à percevoir la radicalité : « **l'expropriation du commun** »⁻²⁵, dont parle, le philosophe Toni Negri. Dans la globalisation, les humains se trouvent dépossédés de leurs liens à la nature. Ils se retrouvent nus, expropriés de leur terre, de leurs semences, de leur outils, de leur corps, de leur nourriture, de leur travail, de leur santé, de leur pensée, de leurs liens, des biens communs qui sont limités sur la planète. C'est la question de recherche que pose le Programme du Collège International de Philosophie (2010-2016) basé en Suisse, à Genève⁻²⁶.

L'opposition entre nationaux et non nationaux, entre travailleurs du premier cercle et du deuxième cercle – outil de police suisse des années 1990 pour trier l'accès au droit d'immigration en Suisse et dans l'UE – est un des piliers

de régulation généralisée de la baisse des salaires et des prestations sociales. Il est cadré par un système d'États-nations articulé à un processus d'Europe des polices (Schengen) et de privatisation des contrats et des tâches impulsé par les multinationales privées qui échappent aux États.

Au XIX^{ème} et XX^{ème} siècle, en même temps que les voies de communication (tunnels, routes), l'industrie, un véritable **système d'apartheid institutionnalisé par l'État dans la politique des « étrangers** » s'est construit, comme l'ont montré pour la Suisse, par exemple, l'historien Marc Vuillemier⁻²⁷ et le politologue Laurent Monnier⁻²⁸. L'apartheid est une pratique, une vision de société séparée, duale, inégalitaire. Il instaure l'isolement, la compétition, la violence, la distorsion du réel, la déshumanisation des rapports de la population vivant dans un même lieu, en Suisse, en Europe, dans le monde. L'apartheid se traduit dans les murs entre les régions riches et pauvres. **C'est une paroi de verre des discriminations entre les humains et aussi en soi.**

À l'étape actuelle de la globalisation, la Suisse et l'Europe, pris dans le carcan des catégories passées (nation, xénophobie, précarité « naturalisée », contingents, statistiques, etc.), souffrent du symptôme de « non contemporanéité » dont a parlé Ernst Bloch qu'on peut appeler aujourd'hui **l'apartheid total-libéral sur la planète.**

En bref, on assiste à la recherche d'hégémonie d'un modèle économique-politique qui conjugue l'invention totalitaire historique et l'ultra-libéralisme sans limites portant des traces de l'invention totalitaire du XX^{ème} siècle. C'est un cocktail qui mélange l'identité nationale, l'*Alleingang*, la haine de l'étranger qui a ses racines dans la politique étatique d'*Ueberfremdung* (surpopulation étrangère)⁻²⁹ du début du XX^{ème} siècle, l'évasion fiscale, les attaques de l'État et du droit⁻³⁰ et la manipulation de la souveraineté populaire. C'est le programme de l'UDC, des grands patrons suisses et de multinationales (industrie, finances) dont le *Livre blanc* presque oublié reste pourtant la pierre de touche⁻³¹. **Pour ces forces, la manipulation du thème de la migration – comme d'ailleurs celui des abus⁻³² – est un cheval de troie. La souveraineté populaire est un mauvais prétexte pour cacher une rapine sans limites et une évasion de toute règle commune.**

23-

Que coûtent et que rapportent les émigrés se demande A. Sayad, sociologue algérien dans un texte classique. Voir Sayad A., « Coût et profits de l'immigration », in Caloz-Tschopp M.C. *Le devoir de fidélité à l'Etat entre servitude, liberté et (in)égalité*, Paris, Editions l'Harmattan, p. 375-381.

24-

Ogilvie Bertrand (1995), « Violence et représentation. La production de l'homme jetable », Lignes, no. 26, p. 113-142.

25-

Negri Toni, « Some thoughts on the use of dialectics », *Transeuropéennes Archives*, Paris, www.transeuropéennes.eu/en/articles/315/Some_thoughts_on_the_use_of_dialectics

26-

Voir le site du Programme: <http://exil-ciph.com>

27-

Vuillemier Marc, *Immigrés et réfugiés en Suisse. Aperçu historique*, Zurich, Pro Helvetia, 1992 (le livre existe dans toutes les langues officielles de la Suisse).

28-

Monnier Laurent, « L'apartheid ne sera pas notre passé, il est notre avenir », in Caloz-Tschopp M.C. *Le devoir de fidélité à l'Etat entre servitude, liberté et (in)égalité*, Paris, Editions l'Harmattan, p. 221-237

29-

L'UDC, parti gouvernemental depuis longtemps n'a rien inventé à ce sujet, puisque la notion de « surpopulation étrangère » a été inscrite dans la loi sur les étrangers en 1931.

30-

Un exemple illustratif. L'observation de ce qu'implique la mise en œuvre des initiatives lancées par l'UDC, dont, en particulier, celle du renvoi automatique des étrangers criminels sans tenir compte des circonstances, présente des difficultés de mise en application soulevées par le groupe de travail fédéral et elle est une attaque notamment contre le principe de la « proportionnalité », l'un des piliers de l'Etat de droit.

31-

De Pury D., Hauser H., Schmid B., *Ayons le courage d'un nouveau départ. Un programme de relance de la politique économique de la Suisse*, Berne, éd. Orell Füssli, 1996.

32-

Qui se conjugue aussi sur le thème de la fraude, chez N. Sarkozy, en France chez qui il relaie le thème de la migration: «La fraude la plus terrible et la plus insidieuse des trahisons de l'esprit de 1945. C'est la fraude qui mine les fondements mêmes de la République sociale. Frauder, que dis-je voler, voler la Sécurité sociale, c'est trahir la confiance des français», discours prononcé lors de la visite de la caisse d'allocation familiale de la Gironde, plus précisément le service de contrôle et de versement des prestations, 15.11.2011.

Là se trouve le plus grand danger de ce que l'on peut appeler une **contre-révolution pour la Suisse, l'Europe et d'autres lieux de la planète**. Ce modèle à la recherche d'hégémonie dominatrice est inégalitaire et destructeur du commun. Il vise la destruction de l'État, des droits, des protections, des moyens d'information, l'évasion de toute responsabilité commune. Il banalise la violence. Il préconise une liberté illimitée pour le marché, les forces multinationales, le capital financier, le commerce des armes. Le postulat de la «destruction créatrice» (Schumpeter) basé sur la vision d'un «ordre naturel» légitime le postulat de l'auto-régulation «naturelle» de l'économie dont, par exemple, les affaires de la Swissair, de l'UBS, du Crédit suisse, des *Hedge funds*, des multinationales (matières premières, affaires, armes, spéculation) s'installant en Suisse sans contrôle ont montré l'erreur, l'illusion mensongère jusqu'à l'absurde.

Au tournant du XX^{ème} siècle, après la conquête, la colonisation, avec l'impérialisme, a émergé une rupture historique «sans précédent» (Arendt): l'invention totalitaire, avec la guerre «totale», Auschwitz et Hiroshima. L'humanité a expérimenté la possibilité des'autodétruire en tant qu'humanité, d'installer un désert sur la planète. Nous connaissons l'ampleur et le vertige du danger de la philosophie nihiliste décrit par des exilés du XX^{ème} siècle, Hannah Arendt, les philosophes de l'Ecole de Francfort, Hans Jonas, Günther Anders, etc..

Pour comprendre le succès des partis ultra-libéraux, anti-modernistes et populistes en Europe et en Suisse, il faudrait comprendre non tant les déçus de la globalisation à qui on a dit qu'en travaillant plus on gagnait plus, que les angoisses sourdes, profondes devant l'ampleur de ce qu'un philosophe, Bertrand Ogilvie³³ a appelé la «démondialisation» pour caractériser la modernité (rapprochement du pouvoir et de la guerre, modifications, déplacements, mutations qui affectent la pensée et le jugement). C'est peut-être notre condition humaine la plus radicalement tragique en ce début de XXI^{ème} siècle qui impose de repenser radicalement les **liens entre guerre et politique, entre guerre, politique, vie et mort concernant la nature, les humains**.

Dans ce contexte historique et face à la crise, **l'enjeu d'une philosophie générale d'ouverture à un seul monde (One**

World) inscrite dans un projet de **réappropriation du commun** implique de lier:

1. Les acquis de l'humanisme des Lumières (*Aufklärung*) des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, des révolutions des XIX^{ème} et XX^{ème} siècle (progrès, violence³⁴, guerre), passés au crible de la critique intégrant le rapport à la nature, les critères de l'auto-limitation, de l'hospitalité, de l'égal accès à la liberté
2. **La rupture destructrice de l'invention totalitaire**, sa genèse (conquête, colonialisme, impérialisme) et ses traces aujourd'hui qui sont des signaux d'alarme
3. **La double exigence d'hospitalité ancrée dans la paix et d'égalité basée sur le respect de la nature et l'unité du genre humain où chaque humain a une valeur inaliénable**, qui rend possible la solidarité des humains entre eux et des humains avec la nature.

Ce sont les trois piliers qui dessinent un **projet du commun**, les frontières de la **démocratie à démocratiser sans relâche**, d'une **souveraineté, d'un pouvoir populaire ouvert sur le monde**, gardiens de l'appartenance politique et des droits. Celle-ci peut se traduire dans l'ensemble des politiques publiques en Suisse, en Europe et dans le monde par un **pacte du commun fondé sur l'égalité**.

À la globalisation de l'apartheid total-libéral répond l'exigence universelle d'un pacte du commun fondé sur l'égalité et l'auto-limitation. A l'universalité de la migration répond l'exigence de l'universalité de la citoyenneté assurant l'appartenance économique, politique, sociale à chaque individu de la planète, là où elle/il vit, elle/il travaille, elle/il meurt. **Lutter pour le commun fondé sur l'égalité, c'est lutter contre l'apartheid sur la planète, en Europe et en Suisse**.

À l'universalité du mouvement migratoire répond le désir d'universalité concrète, matérielle des droits et de la politique de chaque individu sur la planète.

À la désappropriation du commun, répond le désir de réappropriation d'un projet du commun.

34-

Caloz-Tschopp M.C., «Hannah Arendt, le fil rompu entre violence et révolution», Colloque d'histoire contemporaine, Université de Lausanne, in Stéphanie Prezioso, David Chevolet (éds), L'heure des brasiers. Violence et révolution au 20e siècle, Lausanne, Ed. d'En Bas, 2011.

33-

Ogilvie Bertrand (2008): «Mondialisation, démondialisation. Qu'est-ce que la modernité?», in Caloz-Tschopp M.C. (éd.), Lire Hannah Arendt aujourd'hui. Pouvoir, guerre, pensée, jugement politique, Paris, L'Harmattan, p. 97-119.

PREMIÈRE PARTIE

TROIS ORIENTATIONS POUR AGIR COMMUN, EGALITÉ, MOBILISATION CIVIQUE

« Il est plus facile d'imaginer la fin du monde que la fin du capitalisme ».

Fredric Jameson

1. QU'EST-CE QUE LE COMMUN ?

L'APPROPRIATION DES BIENS COMMUNS

QU'EST-CE QUE L'ÉGALITÉ ?

*« LE DROIT D'AVOIR DES DROITS » (ARENDT),
LE DROIT ET L'AU-DELÀ DU DROIT*

QU'EST-CE QUE LE COMMUN ?

L'APPROPRIATION DU COMMUN, DES BIENS COMMUNS UNIVERSELS

La crise à laquelle nous assistons est double : elle est le résultat de l'invention totalitaire « sans précédent » au XX^{ème} siècle préparée par une longue genèse (découverte, colonialisme, impérialisme) et les étapes chaotiques de la modernité capitaliste (tournant du XX^{ème} siècle, 1980, 2008, 2011 pour les plus récentes) qui, de l'accumulation primitive décrite et expliquée par Marx en ce qui concerne le capitalisme industriel, en arrive à une radicale expropriation du « commun » (*commons*) dans sa globalité.

Face à la rupture historique du XX^{ème} siècle, des crises à répétition, nous ne disposons pas (plus) de critères généraux pour déterminer nos jugements de manière infaillible, pas de règles générales sur lesquelles nous appuyer avec quelque degré de certitude, nous a averti Hannah Arendt en ce qui concerne le XX^{ème-35} siècle. Par ailleurs, quand l'outil de la dialectique inventé au moment du capitalisme industriel et des luttes ouvrières trouve ses limites devant l'accumulation des

35-
Arendt Hannah, « Une situation de crise », (extrait), Cahiers du Grif no. 33, Paris, Tierce, 1991, p. 141-145.

scandales du capitalisme financier, nous sommes mis au défi d'inventer une nouvelle manière de penser ce qui arrive avec de nouveaux outils, nous dit, par exemple Cornelius Castoriadis.

Ce qui est commun au XX^{ème} et au XXI^{ème} siècle, la possibilité de la destruction de la planète et de la disparition des humains de la planète, rend impératif **la redécouverte du commun et des biens communs universels**.

En bref, le commun ne se limite pas à la définition qu'en donne le système territorial de la souveraineté étatique « nationale » en crise, de plus en plus débordé par des logiques de pouvoirs supra-nationales (multinationales, mafias, villes, etc.). Au niveau de l'espace, on peut lui opposer la préhistoire et l'histoire du **lieu commun** opposé à la propriété privée qui plonge ses racines dans de multiples rencontres et influences croisées, comme le fait remarquer Yves Sancey : au XV^{ème} siècle la possession commune de terres par les paysans, les biens communaux, la mise en commun des terres sont une réalité à laquelle succède sa destruction par les lois « d'enclosures », de clôtures et fils barbelés entourant la propriété privatisée et légalisée. Aujourd'hui, on pense aux jardins communautaires, aux coopératives, aux squatts⁻³⁶, aux espaces communs de créations éphémères ou durables (par exemple, l'hôtel Madrid près de la Plaza del Sol à Madrid) avec des expériences de pratiques de l'ouverture et de la participation⁻³⁷.

Au niveau du processus historique de la modernité, le commun⁻³⁸ s'inscrit dans une compréhension de la désappropriation (perte), de la destruction du « commun » (nature, propriété, travailleurs, outils) par le capitalisme (accumulation primitive et ses suites)⁻³⁹.

Aujourd'hui, deux avocats soulignent que les sans-papiers des pays riches comme la Suisse ressemblent à la situation des paysans de la fin du XV^{ème} siècle en Angleterre, que Marx décrivait (section 8, Livre I du Capital), « chassés de leur terre et contraints à la tyrannie du salariat et de la galère » qui ont des droits et se retrouvent sans droits⁻⁴⁰. Depuis un autre angle d'approche, le commun est exploré par des théories de l'action collective et de la gestion collective des biens communs publics qui sont la responsabilité de tous et pas appropriables de manière privatisée sans autre par les humains (nature, animaux).

Le commun reste à imaginer, à voir, à construire, à préserver, à protéger dans les conditions d'aujourd'hui. Une liste ouverte à partir du **prisme de la migration** ici, permet d'identifier des axes du commun et des biens communs expropriés par le capitalisme, le total-libéralisme et réappropriables dans un mouvement de résistance (en terme d'autonomie, d'action, de mouvement, de lieu, de responsabilité individuelle et collective):

- 1. La planète finie, avec des ressources limitées est un bien commun universel.** Les humains ne peuvent être de simples colonisateurs de la nature. Ils ne peuvent être de simples pilliers, consommateurs, exploitants de leurs semblables. Aucun individu, aucun peuple, aucune institution, aucune multinationale ne peut soustraire sa responsabilité de la sauvegarde du commun contenu dans ce bien universel.
- 2. La possibilité du contrôle sur sa propre vie, sur ses liens à la nature, au monde par chacun dans l'ensemble de ses conditions d'existence est un bien commun universel.** L'universalité d'un pacte du commun signifie la possibilité de réappropriation du bien commun consistant en une appartenance au commun et donc au monde pour chaque individu de la planète.
- 3. La liberté de se mouvoir - avec ses pieds, dans sa tête - est un bien commun universel** qui appartient à chaque humain sur la planète. La liberté de mouvement lui est nécessaire pour participer au commun. Elle ne peut se limiter au concept économique de la « libre circulation » des marchandises, des capitaux, des travailleurs. Elle ne peut se limiter à la possibilité de quitter son pays, sans pouvoir entrer dans un autre pays. Actuellement, dans les textes et les Conventions internationales, la liberté de mouvement permet de **sortir d'un pays mais pas d'entrer dans un autre pays**. En se basant sur le principe juridique de proportionnalité, sur les motifs d'efficacité, d'interchangeabilité, un juriste belge, spécialiste du droit d'asile, J.-Y. Carlier a souligné ce paradoxe en reprenant la belle métaphore d'un film sur la frontière de Theo Angelopoulos « **Le pas suspendu de la cigogne** » et en proposant il y a presque quinze ans déjà, la suppression des visas de court séjour en Europe⁻⁴¹. La liberté de

36-

Voir par exemple, le film récent, Coello Christophe, *Squat - La ville est à nous*, 2011 (sur la réappropriation urbaine de Miles de Viviendas, à Barcelone)

37-

Voir une description d'une expérience à Genève en 2003, au parc des Bastions. Sancey Yves pour le collectif Espace ouvert « Communs », Bastions-G8, Genève, Le Lieu commun, mai 2003.

38-

Voir notamment à ce propos, Ostrom Elinor (prix Nobel d'économie), *Governing the Commons*, London, éd. U. Cambridge, 1990 ; revue *Multitudes* no. 45, 2011 ; voir aussi le cycle de Conférences 2011 du Collège International de Philosophie, Paris: *du Public au Commun*.

39-

Voir notamment, Marx Karl, *Le capital*, Livre 1, huitième section, l'accumulation primitive (dans diverses éditions, y compris de poche).

Ou à télécharger: <http://www.marxists.org/francais/marx/works/1867/Capital-I/>

40-

Dolivo J.M., Tafelmacher Ch., « Sans papiers, mais pas sans droits », *Plaidoyer* no. 1, 2003.

mouvement ne peut non plus être restreint par une logique d'apartheid entre régions du monde (modèle discriminant des cercles pour accéder à l'immigration).

Par ailleurs, la **qualité du mouvement de la condition humaine**, pour ne pas être assimilée à un simple concept économique utilitariste de la force de travail – libre circulation des capitaux, des marchandises, des travailleurs – doit être accompagnée par **l'égal accès aux droits et à la protection**. Pas de « libre-circulation » sans mesures d'accompagnement.

À l'universalité du mouvement de la migration, correspond l'universalité concrète de la citoyenneté, c'est-à-dire la jouissance et la responsabilité des droits politiques et sociaux assurant l'accès au commun.

Toute personne doit pouvoir choisir librement son pays et son emploi, y vivre avec sa famille, y parler sa langue maternelle en accédant aux droits politiques et sociaux et aux prestations publiques, à la responsabilité politique. Pas de liberté de mouvement sans autonomie, sans conscience, sans droit, sans responsabilité.

La traduction pratique immédiate du respect de la liberté de mouvement inscrit dans la réciprocité implique que **la Suisse reconnaisse qu'elle est un pays de migration (immigration et émigration) sans clause de restriction au principe d'universalité**.

4. **La liberté de pensée est un bien commun universel assurant la participation autonome au commun**. Il est paradoxal que le thème de la migration – comme celui des abus – soit réduit à un instrument de propagande, alors que le mouvement définit à la fois le mouvement avec ses pieds (liberté de se déplacer), avec sa tête (liberté de penser) et dans la politique (démocratie en mouvement).

La migration ce sont des enfants, des femmes, des hommes. **C'est nous**. Nous ne sommes ni une simple force de travail, ni des chiffres, ni des choses manipulables à merci, ni non plus des cerveaux vides, ni des « temps de cerveaux disponibles » (formule d'un responsable de télévision)⁻⁴², ni des imbéciles.

À ce propos, l'analyse critique des outils de la technoscience, la défense des moyens d'information⁻⁴³ par le biais du service public, des radios libres et du débat public est fondamentale. Nous sommes des « citoyens-sujets », selon le terme d'Etienne Balibar (2011), ce qui implique la liberté de se mouvoir dans son corps et dans son esprit, la lucidité, l'autonomie, la capacité critique, la responsabilité.

5. **La sûreté est un bien commun universel. La sûreté est un besoin de protection pour pouvoir participer au commun**. Elle n'est pas réductible à une approche policière sécuritaire, voire militaire de la vie en société et de la migration. La politique dans son ensemble est en attente d'une véritable politique de la sûreté de l'ensemble de la population et des ressources limitées de la planète définie par le **souci du commun**.

L'État de droit n'est pas assimilable à un État de police. La sûreté liée à la protection n'est pas la sécurité⁻⁴⁴. Les politiques publiques de la migration sont gouvernées par des États de police accompagnant un marché de plus en plus dérégulé qui installe le chaos. Elles sont mises en œuvre par des dispositifs, des outils d'un **système d'apartheid sécuritaire et guerrier**.

6. **Les droits populaires politiques sont un bien commun universel**. Ils sont étroitement liés à l'exercice démocratique qui est création du commun. Ils sont fortement ancrés dans la tradition et l'histoire suisse. Ils nous renvoient à la fondation de la Suisse (1291). Ils ne sont réductibles ni à l'État-nation ni à l'idéologie de « réduit national », ni à un « peuple mythique ». Leur manipulation est une sorte de révisionnisme historique discutable. Les droits populaires font partie d'une identité patriotique traversée de conflits, de tensions entre fermeture et ouverture au monde.

Ils nous renvoient à l'invention démocratique ailleurs et en Grèce, V siècles avant J.C. (*démocratos*, puissance au « peuple », à la majorité qui n'a pas le pouvoir de participer à la politique, à l'égal accès à la liberté). Ils évoquent d'autres expériences en Chine, en Inde, en Afrique. Ils rappellent de vieux débats en Europe, dans l'histoire populaire des États-Unis autour du suffrage universel.

Aucune manipulation, atteinte aux droits populaires ne saurait être acceptée au nom d'un « peuple » fantasmatique (argument *völkisch*) ou d'un fossé entre élite et gens ordinaires. Les individus de la classe populaire, de la classe moyenne qui se revendiquent des droits populaires ne sont ni ignorants ni bêtes.

7. **Le service public est un bien commun universel public.** La privatisation du commun, d'actions engageant la responsabilité de l'État et des droits dans la politique sociale et migratoire, de la répression (privatisation des prisons, des camps, des asiles, des logements de travailleurs migrants) est à la fois **une désappropriation du commun et une délégation de la responsabilité à des privés** qui coûte cher à l'État et à nos impôts, qui met en danger les droits, encourage la corruption par des logiques de privilèges incontrôlées et induit une violence tolérée de la part de professionnels du service public ou d'entreprises privées, de la population. Elle induit des erreurs d'appréciation et met en danger la qualité des prestations publiques.
8. **Les droits économiques, politiques et sociaux sont un bien commun universel assurant la participation au commun.** Leur mise en cause par les formes de soustraction aux règles, à la responsabilité du commun et l'inégalité de traitement de la protection met en danger non seulement les conditions d'existence de l'ensemble de la population, mais la justice, l'appartenance politique, la cohésion sociale, la solidarité.

QU'EST-CE QUE L'ÉGALITÉ ?

LE « DROIT D'AVOIR DES DROITS » (HANNAH ARENDT)

En bref, loin d'être considérée comme un principe abstrait, une valeur désincarnée ou alors une pathologie de la démocratie impliquant la massification, l'indistinction, l'homogénéisation (arguments développés par Tocqueville), **l'égalité morale et politique est un principe selon lequel des êtres possédant un même attribut doivent être traités identiquement pour tout ce qui regarde l'exercice de cet attribut**, rappelle Jacques Rancière. Le philosophe pose la

question de **l'égalité en terme de rapport de pouvoir matériel, concret**. Il part de « mécontentement » entre ceux qui sont « sans part » et des forces qui s'approprient la politique à leur détriment⁻⁴⁵. L'égalité est alors en quelque sorte **la pierre de touche du commun**.

De cette définition dynamique du pouvoir d'égalité qui, pour le philosophe renvoie à un « tort majeur »⁻⁴⁶. Celui-ci concerne un conflit au cœur de la liberté et la politique, on peut déduire trois traits de la pratique de l'égalité :

1. L'égalité est un **rapport social inégal** à la recherche toujours ouverte d'une égale participation au politique s'appuyant sur les expériences de l'histoire humaine (mémoire des expériences, des épreuves, des problèmes, des difficultés, des conflits).
2. L'égalité est une **interaction** impliquant le **conflit de la réciprocité** qui n'est pas un donné mais une construction.
3. L'égalité est la recherche incessante d'une **égale participation active au commun** (citoyenneté).

La philosophe et théoricienne politique Hannah Arendt, quant à elle, a mis en exergue le socle de la possibilité de l'appartenance politique, sa dynamique du manque et du désir de la politique, par ce qu'elle a appelé « **le droit d'avoir des droits** ».

Le « droit d'avoir des droits », est en effet le socle de la dynamique du principe d'appartenance politique reconnu à chaque être humain sur la planète Terre, qui lui assure l'accès aux biens communs, une appartenance à une communauté politique organisée et donc une appartenance au monde, et le protège contre la démondialisation⁻⁴⁷ induite par la globalisation actuelle. En d'autres mots, c'est le socle d'une citoyenneté universelle concrète, matérielle, politique répondant à l'universalité de la migration :

« Nous n'avons pris conscience de l'existence du droit d'avoir des droits (ce qui signifie: vivre dans une structure où l'on est jugé en fonction de ses actes et de ses opinions) et du droit d'appartenir à une certaine catégorie de communauté organisée que lorsque des millions de gens

45-

Voir notamment, Rancière Jacques, *La mécontentement*, Paris, Galilée, 1995.

46-

« La politique commence par un tort majeur: le suspens mis par la liberté vide du peuple entre l'ordre arithmétique et l'ordre géométrique. Ce n'est pas l'utilité commune qui peut fonder la communauté politique non plus que l'affrontement et la composition des intérêts. Le tort par lequel il y a de la politique n'est aucune faute appelant réparation. C'est l'introduction d'un incommensurable au cœur de la distribution des corps parlants. Cet incommensurable ne rompt pas seulement l'égalité des profits et des pertes. Il ruine aussi par avance le projet de la cité ordonnée selon la proportion du cosmos, fondée sur l'arkhè de la communauté »,

Rancière J. *La mécontentement*, Paris, Galilée, 1995, p. 40.

47-

On aura compris que notre approche philosophique distingue entre globalisation et (dé)mondialisation. La mondialisation implique la possibilité d'appartenance au monde, d'être contemporain du monde entre le temps de notre naissance et de notre mort. La globalisation se réfère à la globalisation économique qui a atteint l'ensemble de la planète.

ont subitement perdu ces droits sans espoir de retour par suite de la nouvelle situation politique globale»⁻⁴⁸.

Le «droit d'avoir des droits» ne se réduit donc pas à une approche du droit positif, du droit de l'État souverain sur un territoire national. C'est un appel à articuler le droit et l'au-delà du droit dans l'incessant exercice qui cherche encore et toujours à «démocratiser la démocratie» dans les conflits à ses frontières, selon la formule d'Etienne Balibar.

LE DROIT ET L'AU-DELÀ DU DROIT : L'HORIZON DE LA JUSTICE

Très brièvement, pour sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons actuellement en matière de protection des droits fondamentaux et des droits des individus, **construire le droit et l'au-delà du droit qui est l'horizon de la justice toujours devant nous**, exige à la fois de savoir qu'il existe des situations où est vécue dans toute sa violence ce que Victor Hugo exilé appelle la «nudité du droit»⁻⁴⁹, les limites à la puissance politique et que pour repenser l'État, le droit et l'au-delà du droit, il faut commencer par repenser la notion de démocratie et observer les pratiques à ses frontières.

Nous considérons que la pratique de la démocratie a été, depuis l'époque des révolutions et même bien avant dans l'histoire, un processus jamais stabilisé d'institutionnalisation et de contestation des institutions, ce qui nous amène nécessairement à comprendre la démocratie comme un **mouvement d'auto-crédation explicite de la politique**, et non simplement comme un régime, une forme d'État ou de gouvernement institutionnalisé et échappant aux citoyens. La réalité de la démocratie ne se limite pas à la gestion ou à ce qui est appelé la «gouvernance», mais inclue sa remise en question continue⁻⁵⁰, dans l'auto-organisation active s'appuyant sur l'autonomie et l'auto-limitation.

Outre la notion de démocratie qu'il s'agit de redécouvrir dans sa radicalité⁻⁵¹, c'est l'État en tant que seul garant des droits qu'il faut remettre en question avec une limite de l'État de droit que désignent les politiques migratoires qu'il s'agit d'intégrer à la réflexion. Alors que l'État moderne a prétendu mettre fin aux statuts et communautés de l'Ancien régime, on continue aujourd'hui à comprendre la subjectivité

politique comme une citoyenneté nationale, ce qui revient à maintenir une forme d'appartenance communautaire réduite à l'État-Nation et non à l'exercice de la démocratie: penser la construction des droits dans le cadre exclusif de l'État national, c'est, d'une certaine manière, réduire l'État de droit à l'État-nation et penser le droit de manière inachevée. **C'est surtout se heurter à des impasses quand on aborde la question des personnes non-nationales**⁻⁵².

La question doit prendre en compte la crise de l'État-nation, de sa légitimité, de la déperdition de la souveraineté territoriale, politique face au marché globalisé (évasion du paiement des impôts, évasion fiscale, tricherie, épuisement des impôts pour payer des guerres impériales, ou pour sauver des banques de la faillite au détriment des besoins de protection, de service public, etc.). Comment penser l'État, les droits alors que les catégories traditionnelles de la nationalité, de la souveraineté sont en crise? **Nous avons besoin de nouvelles catégories pour repenser l'État et les droits**, pour intégrer ce que la réalité du pillage de la nature, des conditions d'existence nous apprend sur l'exigence d'inventer de nouveaux droits et de nouvelles protections. Le prisme de la migration permet d'imaginer un devenir du commun, de l'État, des droits au XXI^{ème} siècle.

Ces problèmes sont à la base d'une élaboration théorique et pratique alternative consistant à élaborer la notion du «**droit d'être là**» qui, au-delà de la présence reconnue des migrants, peut être imaginée dans sa radicalité pour chaque être humain, à savoir l'appartenance politique et l'accès aux droits de chaque être humain et de leur exercice par le choix de s'établir dans un espace commun avec l'intention d'y séjourner durablement, indépendamment de la nationalité⁻⁵³, de sa richesse, de sa notoriété ou de tout autre attribut à la base des logiques de privilèges, d'exclusion ou d'expulsion.

Pour novatrice qu'elle puisse apparaître dans le cadre du droit positif actuel, la proposition du «droit d'être là» n'est que la transposition aux êtres humains sujets du «droit au traitement national» déjà bien établi par l'Organisation mondiale du commerce en faveur des sociétés commerciales⁻⁵⁴. Mais au-delà d'une égalité de traitement en vertu de la catégorie de la nationalité, «le droit d'être là» permet d'imaginer, de penser radicalement **une place reconnue et des droits pour chaque individu dans le monde**, en traduisant pratiquement

48-

Arendt Hannah, *L'origine du totalitarisme*, vol. II, Paris, 1972, Point-essais, p. 281-282.

49-

Hugo Victor, *Ce que c'est que l'exil (1875)*, Paris, éd. des Equateurs, 2008.

50-

Colliot-Thélène, Catherine, «Pour une politique des droits subjectifs: la lutte pour les droits comme lutte politique», *L'Année sociologique* 2009/1, Volume 59, pp. 236-237.

51-

Tafelmacher Christophe, «Résister au démantèlement des droits. Repenser radicalement la démocratie», in, Caloz-Tschopp M.C. (dir.), Colère, *Insoumission: perspectives*, vol. 7, Paris, Edition l'Harmattan, 2011, p. 171-199.

52-

Ibidem, p. 238.

53-

Dolivo, Jean-Michel, et Tafelmacher, Christophe, «Sans-papiers et Demandeurs d'asile: faire reconnaître le droit d'être là», in Caloz-Tschopp, Marie-Claire et Dasen, Pierre (dir.): *Mondialisation, migration et droits de l'homme, un nouveau paradigme pour les sciences sociales et la citoyenneté*, Volume I, Editions Bruylant, Bruxelles 2007, pp. 517-518.

Voir aussi, Tafelmacher Christophe, «Sans-papiers, mais pas sans droits», *Plaidoyer*, Zurich, no. 1, 2003, p. 41-44; «Droit à l'aide d'urgence, le grand retournement», *Plaidoyer*, Zurich, no. 3, 2009, p. 56-61.

54-

Chomsky, Noam, *Sur le contrôle de nos vies*, Editions Alia, Paris 2003, p. 43.

55-

Castel Robert, *L'insécurité sociale*, Paris, Seuil, 2003; *La montée des incertitudes*, Paris, Seuil, 2009.

56-

«La lutte contre la torture a une morale, une éthique et une dimension politique, et nous devons mener le combat sur ces trois fronts. Les arguments juridiques sont simples: la torture est interdite aussi bien dans les lois internationales qu'en général dans le droit interne des pays. L'argument moral repose sur la dignité humaine des personnes suspectées même des crimes les plus odieux, mais aussi et de façon encore plus impérieuse sur la nécessité de préserver la dignité des agents de l'Etat. L'argument politique pourrait être le plus difficile à contrer car il y aura toujours des raisons d'Etat pour justifier le recours au supplice. Il s'agit là d'opposer le choix d'un modèle de société décente, car pratiquer la torture ne peut qu'empoisonner de façon durable les relations d'un Etat avec ses administrés. (...) Le pire dommage de la torture repose sur le sentiment encore répandu dans l'opinion publique – et pas seulement aux Etats-Unis – que la torture est une pratique certes affreuse mais qu'il n'est pas possible de l'éradiquer»

interview de Juan Mendez, rapporteur de l'ONU, «Un fléau encore trop toléré au nom de la sécurité», *Le Temps*, 10.11.2011.

57-

Voir à ce propos, Balibar Etienne, *Violence et civilité*, Paris, Galilée, 2010; Reemtsma J.-P., *Confiance et violence. Essai sur une configuration particulière de la modernité*, Paris, Gallimard, 2011.

58-

«In der Asylpolitik, kenne ich keine Tabus», Interview de Simonetta Sommaruga, responsable du DFJP, *Neue Zürcher Zeitung*, 5.November 2011.

ce qu'Hannah Arendt a appelé «**le droit d'avoir des droits**» dans une transversalité des droits et de l'appartenance politique qui concerne chaque être humain. Pensons aux jeunes, aux pauvres, aux roms chassés des villes. Pensons à la prolifération des asiles d'enfermement (malades, vieux, handicapés). Pensons en contrepoint aux amateurs d'évasion fiscale s'installant en Suisse, pour qui, la frontière suisse est virtuelle.

Soulignons encore un paradoxe à propos de l'État et du droit qui sous-tend la dynamique entre le droit et l'au-delà du droit, qui comme le dit le sociologue Robert Castel consiste, dans la montée des incertitudes, à **inventer de nouvelles protections et de nouveaux droits**⁻⁵⁵. Nous savons que les philosophies du contrat social (Hobbes, Rousseau, Locke, etc) ont impliqué notamment que le monopole de la violence a été remis à l'État, seul habilité à faire la guerre, à prélever des impôts. La défense de l'État et du droit devient paradoxale quand l'État de droit pratique une logique de privilège, met en cause, banalise des violations du droit et transgresse des **seuils de violence** (torture, meurtre)⁻⁵⁶ et par ailleurs tolère, encourage l'évasion fiscale.

On peut craindre que de tels faits légitimés n'ouvrent la porte à une violence sociale sans fin, à une cruauté, destructrice tout en délégitimant l'État. Plus grave encore. Une rupture de la règle du contrat social induit non seulement une rupture de confiance en la légitimité de l'État et des droits mais un **affaiblissement du commun et une rupture de la civilité**. Derrière le droit, le monopole des impôts et de la violence d'État, dans le contexte de la globalisation actuelle et après les expériences de privatisation, d'évasion des multinationales de toute règle, de violence extrême de «guerre totale» du XX^{ème} siècle, une autre violence destructrice sans fin cherche une hégémonie dans l'histoire humaine contemporaine. Au XXI^{ème} siècle, elle est le passage toujours possible à des formes de barbarie⁻⁵⁷ avec d'autres degrés d'illimitation, d'imprévisibilité de la destruction.

Le respect de règles communes, de seuils de violence est donc un horizon fondamental dont doivent tenir compte les sociétés, et les États. Il n'y a peut-être pas de tabou⁻⁵⁸ **dans la politique du droit d'asile, mais il y a des seuils de civilisation qui sont des signaux d'alarme indiquant des glissements inquiétants.**

Prenons l'exemple des **renvois forcés**, appelés dans le langage du Conseil fédéral, les «départs contrôlés»⁻⁵⁹. La mort d'être humains bien réelle est devenue une abstraction dans les politiques migratoires, malgré les milliers de morts répertoriés aux frontières de l'Europe (carte de Migreurop mise sur leur site) et en Suisse.

Le franchissement de seuils évoque la tension entre politique et guerre. Le mouvement de construction du droit ne peut méconnaître la puissance et les limites de l'État de droit et un l'au-delà du droit inscrit dans l'horizon de la justice où s'invente le droit, on le verra plus loin, **à propos de la démilitarisation de la migration**. La création politique, la démocratisation de la démocratie implique, même dans les situations les plus difficiles, les plus tragiques, de jouer la **carte du droit soutenu par la puissance de la politique démocratique et non l'illusion des privilèges et de la force**, pour que la politique se construise sur le terrain de l'apprentissage du commun, du conflit et non sur celui de la guerre illimitée⁻⁶⁰. C'est le lieu de la **possibilité même de la politique du commun**, comme on le verra plus loin.

2. QU'EST-CE QUE LA RÉVOLUTION VERSUS LA MIGRATION ?

L'APARTHEID OU LE PACTE DU COMMUN FONDÉ SUR L'ÉGALITÉ

NATIONALISME ET UEBERFREMUNG⁻⁶¹: LES PILIERS DE L'APARTHEID

C'est d'une véritable révolution politique et intime dont nous avons besoin et dont il nous arrive de rêver en Suisse et en Europe. Mais pas de n'importe laquelle. L'ampleur des changements nécessaires incitent à parler de **révolution versus la migration constituée par le refus de l'apartheid et la construction du pacte du commun fondé sur le «droit d'avoir des droits» (Arendt), les droits fondamentaux dont la mise en cause révèle le prix de la crise systémique que paient l'ensemble des salariés et les groupes précarisés.**

59-

Voir à ce propos, Conseil fédéral, *Rapport sur l'évolution de la politique d'intégration*, Berne, 5 mars 2010.

60-

La remarque s'impose comme un hommage au juriste italien Antonio Cassese au moment de son décès, ardent défenseur du droit international, dont parmi les nombreuses responsabilités qu'il a assumées, il faut citer, qu'il a été le premier président du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT), président du Tribunal pour l'ex-Yougoslavie, première juridiction pénale internationale.

61-

Cette formule est traduite par «surpopulation étrangère», qui a été introduite dans la loi sur les étrangers de 1931 en Suisse.

Dans un pays qui compte plus de 20% «d'étrangers» et qui, en bonne partie, vit certes grâce à son génie, à ses propres forces et aussi nourri par la présence des migrants, les richesses du reste du monde, nous avons besoin de nous garder de toutes les formes d'*Alleingang*.

Dans la politique de la migration et l'ensemble des politiques publiques, nous avons besoin d'une **révolution de l'imaginaire et des actes à la fois fondamentale et pratique**. Le pacte du commun fondé sur l'égalité, implique que «**personne n'est illégal**», car l'appartenance politique et aux droits est un bien universel inaliénable rattaché à la condition humaine de chaque individu.

«La Suisse est une nation multi-ethnique, multilingue et multiconfessionnelle issue d'une volonté politique. État fédéral depuis 1848, elle est une fédération à trois niveaux, la confédération, les cantons, les communes», est-il écrit sur le site de l'administration fédérale suisse en 2011. L'État-nation moderne suisse s'est en effet constitué en «nation», en distinguant la population «nationale» et «non nationale». En 1931, la xénophobie d'État a été inscrite dans la loi sur les étrangers par la notion «d'*Ueberfremdung*» (surpopulation étrangère). Elle s'est aussi traduite par une hiérarchie de permis précaires organisant la hiérarchie des salaires, la rotation de la main d'œuvre, l'accès aux droits. Dans les années 1990, la notion a été relayée par le dispositif des trois puis des deux cercles. Il a servi à hiérarchiser le droit à l'immigration en opposant la Suisse, l'Europe, les pays riches au reste du monde. L'apartheid s'est ainsi globalisé.

Si la notion de classe a encore un sens, on peut l'observer dans le mouvement de la migration au sens large en suivant les **lignes multiples de fractures sociales, la diversité des frontières et des dispositifs, des outils de tri, de hiérarchisation, de mise à l'écart voire d'expulsion**, (dans les camps, les prisons, les asiles psychiatriques, les maisons de retraite, le confinement hors des villes de certaines populations, les habitats contraints pour les travailleurs migrants, etc.).

La Commission fédérale contre le racisme vient de dénoncer (21.10.2011) de nombreuses discriminations par les autorités dont souffrent les requérants d'asile: défense d'accéder à certaines rues et chemin séparé (commune de Burmensdorf);

zones interdites aux requérants d'asile (Zoug); mauvais traitements physiques et psychiques par des Sécuritétas (Kreuzlingen); paroles de mépris de la part d'autorités exerçant des fonctions publiques.

Dans la migration, être un homme d'affaires, une élite qui passe la douane par un guichet spécial sans contrôle, ce n'est pas la même chose qu'être travailleurs ou chômeuses précaires, jeune sans diplôme, étudiants sans avenir, femmes seules élevant ses enfants, personnes expulsées de leur appartement, malades ne pouvant plus payer leur assurance-maladie, personnes âgées craignant pour leur modeste retraite ou encore travailleurs sans-papiers faisant partie du stock de la main d'œuvre de réserve dans des centres isolés aux frontières ou travailleurs surexploités dans les serres de l'agriculture en Espagne, en Italie, en Californie et dans les campagnes suisses.

Nos institutions, nos catégories de pensée, nos outils, nos structures, nos méthodes, nos habitudes, en institutionnalisant l'apartheid, ont oublié **des étapes de l'invention de l'humanisation, le capital historique fragile des révolutions des XVII^{ème} et XVIII^{ème}, XIX^{ème} et XX^{ème} siècle**. Ce qui explique le consensus autour du mur de verre de l'apartheid, la banalisation des attaques frontales de seuils de l'humain et le refus ou l'oubli de l'égalité.

Le fait du régime d'apartheid se traduit dans nos sociétés, non seulement le cadre politique de la société, le rapport à l'autre mais aussi dans le rapport à soi du vécu quotidien. Qui ne connaît pas l'étrange familiarité de l'apartheid? Il conduit à une attitude de duplicité ou alors d'indifférence dans les gestes les plus quotidiens. Les injonctions des pratiques institutionnelles sont intenable et anesthésient tout sens politique et moral. Malgré le fait qu'elles sont légitimées par l'État et les hauts responsables, elles amènent cependant des professionnels à refuser l'apartheid et à faire un choix entre l'intérêt personnel (parfois assurer les conditions d'existence) et une cohérence dans leur propre vie. Une recherche sur la rotation du personnel dans le domaine de la migration devrait intégrer cet élément.

Ce fait se traduit aussi par l'attaque des droits fondamentaux présent dans le droit suisse et international. L'attaque prouve au moins que les droits fondamentaux ne sont pas des normes abstraites, mais des constructions historiques

acquises par des luttes. Les droits fondamentaux ont été traduits en partie dans la Constitution fédérale du 18 avril 1999 malgré les limites qu'elle contient en ce qui concerne le pacte du commun fondé sur l'égalité. Ils se renforcent par **la mobilisation de la souveraineté, d'un pouvoir populaire autour du débat apartheid/égalité.**

Le meilleur chemin n'est pas forcément institutionnel en engageant une révision constitutionnelle alors que des forces anti-démocratiques attendent un faux-pas qui risque de favoriser les ennemis de la souveraineté, du pouvoir populaire démocratique. La révision constitutionnelle reste un remède d'exception. La mobilisation par la pratique démocratique est une voie plus praticable.

Ouvrir la boîte de Pandore peut réserver des surprises. À ce niveau, l'expérience genevoise de la Constituante mérite d'être méditée. Les multiples déclarations de l'UDC pour remettre en cause la Constitution, le droit international, le droit interne, le service public d'information, la lecture des documents de ce parti, l'observation des actions, de sa propagande suffisent à montrer une volonté de contre-révolution politique et institutionnelle néo-conservatrice total-libérale.

Ces faits en appellent à la vigilance, à éviter les terrains, des logiques où l'UDC avec d'autres forces politiques entraînent ses adversaires en optant plutôt pour une résistance et une mobilisation politique large, créative. Toute révolution positive est ancrée dans l'action créatrice qui a son fondement dans le mouvement démocratique. **L'action est première. La création est le fait des gens ordinaires « d'en bas » qui sont des « sans part »** (selon le terme du philosophe Jacques Rancière) **qui aspirent à se réapproprier la politique.** Les changements institutionnels suivent le pouvoir d'action, la capitalisation de la puissance de l'action concertée et non l'inverse.

FOCALISATION CIBLÉE DES INTÉRÊTS SUPPOSÉS : BROUILLAGE, DIVISION, PERTE DU COMMUN

Par ailleurs, la focalisation ciblée, soit sur des arguments économiques, soit sur des arguments politiques (thèmes identitaires) brouille les enjeux et divise. La classe ouvrière, les petits employés (40%) et la classe moyenne salariée non homogène (entre 40% et 60% de la population, les chiffres varient) sont catégorisées pour être captés dans des programmes par la panoplie de l'offre des partis soit sur des thèmes économiques, soit sur des thèmes de politique identitaire (identitaires), mais pas en prenant en compte leur situation économique-politico-culturel à la fois spécifique et commune.

Le fait de parler des migrants sur le terrain politique, culturel de « l'identité nationale », comme le fait l'UDC à l'attention du « peuple » (qui rappelons-le n'est pas le parti qui défend les intérêts des classes populaires, ni des déçus de la globalisation⁻⁶²), élude de fait la condition matérielle réelle des travailleurs, des travailleurs migrants et les exigences d'égalité, de droits sociaux et politiques (droit de vote) qui s'y rattachent. Par ailleurs, ne parler que de thèmes économiques aux classes moyennes (rabais d'impôts, paiement partiel des primes d'assurance maladie, réduction de la TVA, primes à la construction et aux loyers, etc.) reste prisonnière de la même logique inversée. On ne parle toujours que d'économie et non d'articulation entre des questions économique et la politique.

La double logique sociale masque le fait que dans une période de « crise », la classe populaire et la classe moyenne ont toutes deux des problèmes à la fois économiques et politiques et même existentiels, civilisationnels communs. Elle a l'effet paradoxal d'empêcher la réunion des interrogations, des besoins, des intérêts, des revendications de la classe populaire et de la classe moyenne salariées. Dans une situation de changement, le paradoxe renforce l'édit **diviser pour mieux régner**. Une telle déformation paradoxal du réel touche donc aujourd'hui, à la fois la classe ouvrière, les petits employés (proportion forte de migrants) et la classe moyenne salariés. Elle est un frein à la construction d'un front large pour une Suisse ouverte au monde basée sur la protection de biens communs.

Autre face de l'apartheid et autre angle d'attaque. En Suisse romande, par exemple, développer les banques d'affaires,

62-

Voir à ce propos, Gottraux Philippe, Péchu Cecile, Militants de l'UDC. *La diversité sociale et politique des engagés*, Lausanne, éd. Le livre politique - CRAPUL, Lausanne, 2011.

attirer les grandes fortunes, élargir l'autoroute A1, construire une troisième voie CFF, un métro urbain entre Lausanne et Genève est préconisé par les protagonistes de la croissance à tout prix cherchant à attirer les banques d'affaires et les multinationales en Suisse romande. À ce propos, le brouillage masque aussi le fait que l'installation de multinationales sur le territoire suisse, sans exigences au niveau du cadre politique, du droit, des droits sociaux, des droits fondamentaux et du respect de la nature, chasse des villes, des lieux de vie et du travail la population locale, régionale (exemple de la métropole lémanique) de la classe populaire et de la classe moyenne.

La sauvegarde de la politique du commun et de la civilité implique donc aujourd'hui de:

1. Reconstruire une **vision synthétique existentielle, économique et politique** d'ensemble de la situation des classes populaire et moyenne.
2. Reconstruire la **conscience sociale sur la réalité de l'apartheid et des attaques du commun** dans les structures et la vie quotidienne de tous.
3. **Refuser de confiner l'action** et le débat publics sur le terrain miné de la guerre, de la haine identitaire, pour cacher une dérégulation totale-libérale et néo-conservatrice en s'appropriant la scène électoraliste.

Le défi est à la fois de construire un vrai programme de synthèse basé sur des choix existentiels, économiques, politiques, philosophiques de société et de civilisation.

3. UNE FORMATION GRATUITE OUVERTE À TOUT PUBLIC (PRINTEMPS 2012)

**UNE LARGE MOBILISATION CIVIQUE :
UN FORUM GÉNÉRAL PUBLIC EN 2012-2013**

Nous désirons articuler des moments de Formation collective ouverte très largement (2012) et une journée de Mobilisation civique unitaire (2012-2013). Notre texte traduit en allemand et en italien invite à une réflexion commune dans une formation gratuite, ouverte à tout public très largement au

printemps 2012 (voir invitation en annexe).

Toute mobilisation est basée sur le droit à la parole et sur une réflexion partagée. Une mobilisation civique existe déjà mais elle est partielle, minoritaire. Elle doit être défragmentée, organisée, amplifiée à un très large public qui ne se retrouve pas toujours forcément dans les rites politiques traditionnels (âges, professions, fonctions, statuts, activités, insertions, intérêts divers, etc.). **Elle doit être unitaire pour acquérir sa puissance d'action en construisant une alliance d'action commune à la fois défensive et offensive, à la fois rassembleuse et combative dans des formes à inventer :**

1. Un **large front de mobilisation** regroupant les migrants en priorité et tous les acteurs soucieux de prise de parole, de défense d'un régime, système politique démocratique basé sur les libertés publiques, le respect du droit, l'égalité, des droits individuels et des droits fondamentaux. Le travail démocratique au sens radical, est nourri par les droits populaires, les contre-pouvoirs, la « société civile », le mouvement social.
2. Un **projet de réappropriation de la souveraineté et du pouvoir populaire démocratique basés sur les besoins et les aspirations des gens ordinaires**. L'ossature d'un tel projet politique est la construction dynamique du **pacte du commun** fondé sur l'égalité et les droits fondamentaux. Le projet a besoin d'être refondé par un pacte du commun fondé sur l'égalité actualisé à la fois dans les structures, dans les droits (interne et international).

Dans un tel cadre à la fois défensif et offensif, une nouvelle politique **Commun, Migration, Égalité** est appelée à s'inventer, à s'affirmer, à se construire. Nous avons besoin d'une révolution au sens d'un **déplacement radical du débat, de la réflexion, de l'action**, de la recherche, du terrain de l'apartheid vers le pacte du commun fondé sur l'égalité et donc se déroulant autour des thèmes, terrains, horizons nouveaux.

DEUXIÈME PARTIE

UNE PHILOSOPHIE GÉNÉRALE D'OUVERTURE À UN SEUL MONDE (ONE WORLD)

1. FAITS, CONSTATS, SEUILS DE LA DÉSHUMANISATION À LA BARBARIE, IL N'Y A QU'UN PAS

1. Une philosophie générale d'ouverture implique d'imaginer, d'accepter, d'agir pour qu'un seul monde (One World) soit possible grâce aux relations que les humains construisent entre eux. Comme le dit une jeune philosophe qui a relu Simone Weil et Hannah Arendt notamment, «l'humanité n'est pas une essence mais un être-à-plusieurs-dans-le-monde, contingent et passager. Une vie humaine est une vie au monde»⁻⁶³. Le terme de «monde» est emprunté à Hannah Arendt, comme l'indique la citation au début du texte, citation qui mérite d'ailleurs une lecture critique approfondie, tant le déplacement du regard qu'elle exige, à la suite de Kant, est radical.

L'enjeu central pour une anthropologie philosophique et politique donc pour la citoyenneté est que la notion «d'un seul monde» apporte un critère de réflexion, d'analyse, d'évaluation des situations qui permettent ou détruisent un rapport possible au monde, aux autres, à soi.

2. Nous vivons une époque dans le monde, en Europe et en Suisse où le choix entre **socialisme** ou **barbarie** s'impose à nouveau dans un contexte de **globalisation chaotique**. Tant l'Europe que la Suisse ouvertes au monde sont à construire, à inventer, à mettre en pratique dans le pacte du commun fondé sur l'égalité. De la déshumanisation à la barbarie, il n'y a qu'un pas.

Il existe **des acquis d'expérience de souveraineté populaire, de protection et de droits**. Depuis l'histoire moderne, les révolutions du XVIII^{ème} au XX^{ème} siècle ont permis la création, l'accumulation d'un capital précieux concernant

63-
Gérard Valérie, *L'expérience morale hors de soi*, Paris, PUF, p. 201.

la création politique, l'humanisation, les libertés et les droits sur lequel s'appuyer pour protéger les besoins fondamentaux et assurer les bases des conditions d'existence. Aujourd'hui, ces acquis sont mis en danger par des forces politiques.

Il existe des **limites aux privilèges, des seuils de civilisation infranchissables** sous peine de **barbarie, de perte d'humanisation**. La participation au commun impliquant le respect de la vie, le refus de la torture et le respect des droits fondamentaux, de l'unité du genre humain – donc de l'égalité – est le seuil infranchissable de tout régime, projet, imaginaire républicain, démocratique (parlementaire, semi-direct, basé sur les droits populaires), socialiste, révolutionnaire.

À ce niveau, on ne peut pas transiger. **Il ne faut lâcher sur rien**. Aucun compromis, aucun consentement, aucun consensus ambigus ne sont acceptables avec les adversaires de la démocratie et des droits fondamentaux car la transgression de limites de civilisation signifie un danger majeur pour la vie, les conditions d'existence d'êtres humains. Il menace l'ensemble de la communauté humaine.

- 3. Les limites, les seuils** doivent être clairement identifiés, rappelés, défendus dans la pratique. Il est des privilèges qui mettent la planète en danger. Il est des seuils où les arguments ne s'enchevêtrent plus mais s'opposent. Où l'ambiguïté concernant le seuil du respect de la vie et des droits n'est plus possible. Où il faut choisir. Leur débordement par des pratiques de privilèges, le langage et d'autres actes doivent être dénoncés et sanctionnés par le pouvoir législatif, exécutif et judiciaire, sous peine de délégitimation de l'autorité publique à tous les niveaux du système politique, de l'État, des partis, des institutions fédérales, cantonales, communales et du service public. Plus grave: sous peine de délégitimation de la politique et de la civilité elle-même.

Trois exemples récents qui obéissent à une même logique. Premier exemple. L'évasion fiscale, le non paiement d'impôts sur le capital dans une période de crise met en grave danger les États, le service public, les droits, la protection. Deuxième exemple. Le vice-président en exercice de l'UDC a publiquement défendu la torture. Troisième exemple. L'artifice rhétorique consistant à distinguer la torture de la procédure des expulsions, permet à son auteur de dénier que la

Convention de prévention contre la torture a été violée par le système des renvois forcés⁻⁶⁴. Ce déni de réalité est une manière de banaliser la violation de la Convention contre la torture et les traitements inhumains et dégradants dans les dispositifs et les pratiques officielles de renvois forcés. En clair, tout déni, toute banalisation par un clivage artificiel est un encouragement à la transgression de limites infranchissables.

Dans la vie en commun, toute personne, toute institution qui profite des services publics est appelée à participer à la défense de sa qualité. Dans un État de droit, toute personne ayant un mandat politique officiel, ou un travail de service public et tout individu qui défend la torture, la violation de l'État de droit et des droits fondamentaux doit être sanctionnée et suspendue dans son mandat et sa fonction.

- 4. Par ailleurs, les attaques répétées contre le droit international et le droit interne de la Suisse** placées sur le terrain du droit d'asile, au nom d'une «volonté populaire» **cachent un autre but** qui porte gravement atteinte à la souveraineté, au pouvoir populaire, à la cohésion sociale, à l'égalité, à la solidarité, à la paix.

Elles visent en fait à légitimer le rôle de l'État sauveur vis-à-vis des banques pratiquant une spéculation financières effrénée, à empêcher la prise de mesures de contrôle et de sanction du grand capital financier multinational. Elles visent aussi à légitimer le désengagement de l'État au niveau de son rôle de protection. Elles visent finalement à banaliser les violations des droits fondamentaux sur le marché du travail, et la mise en cause des prestations du service public.

- 5. Dès septembre 2001, les mesures sécuritaires se sont intensifiées dans le monde** sous la pression du gouvernement américain. Elles avaient été appliquées de manière anticipée aux étrangers, avant même l'adoption des mesures de contrainte⁻⁶⁵. Elles ont accompagné la guerre impériale qui accumule les échecs (Vietnam, Irak, Afghanistan). Elles ont mis en danger non seulement les libertés publiques, le droit international, mais aussi le droit interne (national) aux États-Unis, dans les pays de l'UE et

64-
Citons la forme exacte du déni de la torture dans les renvois forcés:

«C'est le peuple qui décide, pas le droit international. Pour un pays souverain comme la Suisse, le seul impératif est de respecter le droit international contraignant. Cela comprend par exemple l'interdiction de la torture, pas l'expulsion des étrangers. La preuve: le Danemark est membre de l'Union européenne, pourtant il a adopté une réglementation plus stricte pour les criminels étrangers que ce qui est prévu dans notre initiative»

Le Temps, 3.10.2001. Il suffit de consulter le site du CPT à ce sujet.

65-
Les cas Musey et Maza, deux requérants zairois, opposant à Mobutu a été un bras de fer entre le Mouvement social et le DFJP dirigé à l'époque par la Conseillère fédérale E. Kopp qui a anticipé, dans la pratique, les mesures de contrainte. En Suisse romande, ces cas qui font partie des actions du mouvement de défense du droit d'asile et des libertés restent ancrés dans la mémoire populaire.

en Suisse, comme le signale, par exemple, la juriste de droit international, Mireille Delmas-Marty⁻⁶⁶.

Actuellement, une confusion existe entre des politiques de sûreté et de sécurité. La lutte dite «antiterroriste» induit une vision sécuritaire irréaliste de la sûreté dans la vie en commun, de la politique de la migration et des droits sociaux, menace le droit d'asile en particulier et souligne l'absence d'une véritable politique de sûreté publique inscrite dans la paix.

6. Depuis les années 1970, on assiste à des **dérives xénophobes**. Elles ont tout d'abord visé les travailleurs immigrés et ciblent depuis les années 1980 les requérants d'asile et d'autres secteurs de populations précarisées (ex. prisonniers, malades, invalides, assistés, population âgée, jeunes, etc.).

L'UDC instrumentalise le droit d'asile qui concerne **3% des «étrangers» en Suisse** tout en faisant l'économie de débattre sérieusement de la politique économique générale, de la restructuration du marché du travail et des droits sociaux, de la politique de la migration qui concerne l'ensemble de la population vivant en Suisse, dont plus **d'un million et demi de migrants sur presque 8 millions d'habitants (20% de la population, 30-40% à Genève et dans les régions urbaines de la Suisse)**. Ceux-ci contribuent pourtant à l'économie suisse, à la richesse commune, au tissage de liens internationaux et donc aux intérêts de l'ensemble de la population suisse.

7. En instrumentalisant la question de la migration, en développant une véritable stratégie de déconstruction des bases du vivre ensemble en s'attaquant à l'État, à la Constitution, aux droits, au droit international, à la Commission européenne des droits de l'homme (CEDH), à l'ONU, à l'information de service public, etc. par le biais d'un détournement des droits populaires, **un régime, système politique autoritaire, néo-conservateur total-libéral** cherche à devenir **hégémonique par la guerre sociale**.

Ses auteurs visent l'installation d'un nouvel ordre constitutionnel autoritaire, en transformant radicalement l'État, en détruisant les droits, en refusant le droit

international, la CEDH et l'ONU. Il doit être combattu avec courage, fermeté, lucidité. Acceptons-nous d'être partisans politiques d'une telle guerre réactionnaire (haine de la Révolution française, des révolutions républicaines libérales et ouvrières, etc.) et sans limites, d'un tel projet de société?

8. L'adoption de la loi sur l'asile (LAsi, 1979) complètement révisée en 1998 et de la Loi sur les étrangers (Letr) (2005), ont été des pas d'institutionnalisation de la politique des étrangers et du droit d'asile. Ces lois comportent des lacunes et particulièrement la LAsi, ont subi des révisions et restrictions dommageables. Dans ce domaine, on a assisté à une sorte de **politique du crabe**. Un pas en avant, deux pas en arrière.

La Letr pêche par son déni que la Suisse est un **pays de migration** (immigration et émigration). Conséquences: la migration n'est pas incluse dans la politique de la paix et dans l'ensemble des politiques publiques, de la vie sociale et culturelle; absence de bilan démographique, économique, social, culturel réel et prospectif; éventualité de mesures de rétorsion prises sur des Suisses voyageant ou travaillant à l'étranger, etc..

Un tel déni encourage l'*Alleingang*, l'usage non contextualisé et non critique du mot «peuple» et les discours sur «l'invasion de l'émigration de masse».

La loi sur l'asile (LAsi) a été vidée de son contenu et de son sens par une interprétation très restrictive, des révisions successives menées au pas de charge, ce qui est contraire à l'exigence de stabilité du droit. La multiplication des clauses de non-entrée en matière (NEM) a permis d'empêcher l'accès à une véritable procédure d'examen pour une grande partie des personnes demandant refuge, tandis que le nombre de statuts précaires d'admission provisoire dépasse celui des réfugiés reconnus. Le pouvoir discrétionnaire d'une **administration policière bureaucratique devient un septième pouvoir** hors de tout contrôle démocratique.

De plus, le discours que l'on entend tant du côté officiel que dans les médias ou dans la plupart des partis politiques tend à stigmatiser un prétendu «abus» du droit d'asile: pourtant, les statistiques officielles démontrent que,

chaque année, 50% des cas traités débouchent sur une mesure de protection, reconnaissance de l'asile plein ou octroi de l'admission provisoire.

9. De plus en plus de professionnels salariés des institutions du service public fédéral, cantonal, communal et d'associations privées, **pris entre le devoir de fidélité à l'État de droit, entre servitude, liberté et (in)égalité** vivent des **dilemmes insurmontables**. Ils dénoncent les dérives actuelles qui mettent en cause leurs références éthiques, déontologiques et la qualité, le sens de leur travail et de leurs professions. Ils ne sont pas entendus.
10. Il existe des sensibilités différentes entre la Suisse alémanique et la Suisse romande et aussi dans diverses couches de la population quant à la culture libérale républicaine, au rapport à l'État et au droit dans l'ancien régime, la modernité, l'actualité. L'histoire des idées libérales en Suisse, des droits populaires, de la violence d'État permet d'observer à la fois une manipulation de la tradition, des visions étroites, des méconnaissances, des anachronismes et une méfiance populaire avec des conséquences néfastes. Un exemple structurel nous est fourni par l'absence de Cour constitutionnelle.
11. Les **structures de l'État et du DFJP** en particulier ne sont pas adaptées aux défis que nous posent la globalisation, la construction de l'Europe et d'une Suisse ouverte sur le monde.
12. Rappelons que la police fédérale a été créée pour surveiller à la fois la gauche et les étrangers (1889). Soulignons que **le DFJP regroupe à la fois la justice et... la police**. Alors qu'on assiste à des transformations d'autres Départements de l'Etat [ex. Département fédéral de l'économie (DFE) transformé dès janvier 2013 en Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFER)], aucune mesure structurelle n'est annoncée concernant le DFJP. Des propositions formulées par le mouvement social et la recherche depuis les années 1980 sont restées dans les tiroirs de l'administration fédérale. Elles n'ont pas fait l'objet d'examen sérieux.

2. DÉMILITARISER LA MIGRATION POLICE, GUERRE OU PUISSANCE DÉMOCRATIQUE

La force et le droit. La guerre et la démocratie. La guerre et la révolution. La police et la politique. La tension entre ces termes traverse l'histoire. Et nous dit-on, finalement seule la force prévaudrait. Les héros ne seraient que des héros guerriers et les citoyens ordinaires des anti-héros. Ce sont deux manières de concevoir, de pratiquer la politique, la puissance d'action, d'établir le rapport à l'autre, à la politique, à la violence illimitée. On trouve déjà un tel fil rouge chez Thucydide dans l'histoire de la guerre de Troie, en Grèce⁻⁶⁷, cinq siècles avant J.C. et dans tous les grands textes philosophiques. En Occident et ailleurs.

De nombreuses recherches interdisciplinaires s'appuyant sur l'observation suivie de faits concernant les politiques migratoires en Europe en rapport avec la transformation de la guerre au niveau international avant et après septembre 2001, ont montré que **la migration est réduite le plus souvent à une question de police, voire d'armée** appelée à la défense d'une souveraineté étatique sur un territoire « national » contre les « étrangers ». Les critiques dénoncent le rapport sécuritaire des États vis-à-vis des « étrangers » qui mine l'État de droit, mais qu'en est-il de la transformation de la communauté politique dans son ensemble? Qu'en est-il de la construction de la conscience sociale sur l'expropriation du commun par le biais d'une politique sécuritaire guerrière?

L'omniprésence de la police réduit les migrants à des abuseurs, des voleurs, des criminels, voire des terroristes et enferme la population locale dans un État de police. Au nom de l'ordre, la force appelle la force. En s'exerçant, la force avance sa propre légitimation, alors que l'augmentation des policiers n'est pas un gage de sûreté. La police crée sa propre légitimité⁻⁶⁸. La violence froide et cynique, l'inégalité de l'apartheid n'ont pas seulement des conséquences néfastes sur les migrants, mais sur la société suisse et européenne qui se militarisent. L'omniprésence de la force policière légitime la haine. L'appel à l'ordre policier est censé contrôler le soit-disant chaos induit par la migration et autres marginaux. Comme l'explique, par exemple, la juriste de droit international, M. Delmas-Marti, la question de la sûreté qui fait partie de la tradition

67-

Castoriadis et Cornelius, Thucydide, *La force et le droit*, Paris, Seuil, 2011.

68-

Voir notamment, Fassin Didier, *La force de l'ordre*, Paris, Seuil, 2011.

du droit considérant les rapports entre l'individu et l'État depuis la défense des libertés fait place à la notion floue de sécurité. **L'exercice démocratique exigeant qui appartient à tout individu fait place à la violence d'État (police, camps, prisons, asiles).** Par ailleurs, la culture des droits rattachés aux individus considérés comme ayant une valeur inaliénable, fait place au traitement humanitaire de masse, de stocks qui induit la déshumanisation de l'ensemble des rapports sociaux.

L'utilitarisme migratoire basé sur l'apartheid qui légitime la chasse aux pauvres précarisés⁻⁶⁹, la concurrence et la baisse des salaires de l'ensemble des salariés (CDD, contrats de droit privé qui remplace le contrat de travail régi par le droit du travail de droit public pour ses fonctionnaires) rejoint par ailleurs le monde des affaires de l'humanitaire. Il suffit d'analyser les budgets de l'humanitaire en les mettant en rapport avec l'échelle des écarts de salaires et l'augmentation du trafic d'armes dans le monde pour saisir ce qui se passe. Pas étonnant qu'alors, par exemple, le droit d'asile fasse place à des sous-statuts administratifs comme celui « d'admission provisoire », que les droits de l'homme soient remplacés par le droit international humanitaire dans l'opinion publique sans recul critique, qui rappelons-le, est le droit de la guerre. Les mesures de contraintes dans les renvois forcés évoquent la culture de la guerre préventive présentée comme une nouvelle « guerre juste »⁻⁷⁰ et visent à ennoblir la force policière et guerrière. Une telle tendance ne touche pas que les migrants mais l'ensemble de la population. Il suffit d'analyser le passage d'un discours des droits dans les politiques d'assistance à un discours humanitaire et sécuritaire pour le constater, disent les travailleurs sociaux. **Il est très difficile de résister à une telle propagande de la force qui envahit la vie quotidienne.** La pression policière et guerrière est une véritable « intimidation morale », comme le soulignait Roni Brauman co-fondateur de *Médecins sans frontières*⁻⁷¹, récemment.

Le paradoxe, qui ne semble pas gêner, l'UDC et les partis qui consentent à le suivre de manière directe ou ambiguë, est la manipulation de la haine de l'étranger, l'illusion et la banalisation de la force, l'usage abusif de la « souveraineté populaire ». En d'autres termes, on assiste à la désappropriation abusive du commun, du pouvoir populaire et de ses instruments dans la démocratie semi-directe en Suisse (initiatives et referendum), tout en légitimant la violence,

la force policière, guerrière nécessaire à l'instauration d'une hégémonie politique total-libéral et néo-conservateur.

Un tel **mensonge politique** a un effet pervers. Il cache le fait qu'il ne concerne pas que les migrants mais l'ensemble de la communauté politique. **Il induit un recul préoccupant de la démocratie.** L'illusion de la force instrumentale policière, militaire inhibe, décourage l'imaginaire démocratique, l'exercice autonome, responsable de la puissance démocratique et des responsabilités qui s'y rattachent, ou en d'autres termes de la souveraineté, du pouvoir populaire. **Au nom de la défense du pouvoir populaire, on assiste en fait à la confiscation de la puissance politique et philosophique du pouvoir populaire au nom d'une souveraineté populaire qui dénoncent l'ingérence, le viol de souveraineté du droit international et des instances européennes** (ex. refus de reconnaître la légitimité des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, ou refus de les appliquer). Le paradoxe mensonger augmente le déficit démocratique. L'absentéisme politique mériterait d'être étudié à la lumière d'un tel fait.

La **démocratie** en tant qu'imaginaire, régime, système et surtout **pratique politique** impliquant l'autonomie, l'esprit critique, l'espace public pour que puisse se construire du commun a un solide ancrage dans l'histoire de la **souveraineté, du pouvoir, des droits populaires** en Suisse et ailleurs. Un travail réflexif sur la souveraineté, le pouvoir, les droits populaires suppose le rappel de la tradition, l'étude des conflits, une réaffirmation des droits populaires en approfondissant les liens entre **les droits populaires, le commun basé sur la justice** dans l'articulation entre leur exercice interne et international. La question des droits populaires doit faire l'objet de la plus grande attention dans les débats en cours afin de rendre visibles les situations d'ambiguïtés, les mensonges politiques populistes et les vrais enjeux de leur manipulation qui met en danger non seulement les droits populaires, mais le pouvoir populaire en Suisse et en Europe⁻⁷².

La démocratie en tant qu'imaginaire, régime politique est basée sur la réappropriation active du commun, la justice, l'hospitalité, l'égalité, l'autonomie, le pouvoir partagé, l'équilibre et la distinction des pouvoirs - législatif, exécutif, judiciaire -, sur l'indépendance des **contre-pouvoirs** qui en assurent la dynamique et sur l'**égalité des moyens du débat.**

69-

Chamayou Grégoire, *Les chasses à l'homme*, Paris, La fabrique, 2010.

70-

Rigaux François, « Où en est la guerre juste? », in Caloz-Tschopp Marie-Claire (dir.), *Colère, Cou-rage, Création politique*, Paris, L'Harmattan, vol. 1, 2011, p. 163-177.

71-

France-Culture, vendredi 21 octobre 2011;

voir aussi, « Nous ne savons pas éteindre les mèches que nous allumons », *Goliath Hebdo*, 17-23.11.2011; Débat entre R. Brauman et B.-H. Lévy, « L'intervention en Lybie était-elle une guerre juste ou juste une guerre ? » *Le Monde*, 24.11.2011.

72-

Voir notamment, « La Cour européenne des droits de l'homme menacée », *Le Monde*, 31.10.2011.

La Suisse, laboratoire de la souveraineté, pouvoir populaire en Europe. Sur la scène européenne et internationale, en matière de politique migratoire, la Suisse est apparue depuis des années comme un laboratoire du pire avec un État de police inventant et diffusant des dispositifs sécuritaires policiers (classification des pays selon des « cercles » de « proximité culturelle » comme outil de priorité pour le recrutement de travailleurs étrangers ; numérisation des empreintes digitales et création de banques de données échangeables entre polices européennes, par exemple). Elle pourrait apparaître sous une autre image positive, innovatrice. Elle pourrait être un **laboratoire d'invention politique du pouvoir populaire, du commun, de l'hospitalité et de l'égalité** en adaptant et renforçant les acquis de la souveraineté, du pouvoir populaire qui accepte d'élaborer le conflit entre fermeture ouverture au monde.

UNE ANTHROPOLOGIE POLITIQUE BASÉE SUR LA PAIX

Un nouveau paradigme philosophique et politique pour aborder la migration en appelle à la **démilitarisation du pouvoir, une pacification des rapports politiques et à retrouver la puissance du pouvoir populaire démocratique confisqué.** La violence et la violence d'État n'est pas accoucheuse de l'histoire. Elle n'est pas non plus accoucheuse de la politique et de la connaissance d'une vérité plurielle sur le commun. Le mensonge politique induit l'obéissance aveugle. La lucidité sur certains mécanismes encourage l'autonomie et la recherche de nouveaux outils.

Une anthropologie de la paix peut être un outil précieux pour élaborer une conscience sociale du pouvoir populaire à la hauteur des défis. Une telle anthropologie ne peut être conçue comme une domination des humains sur la nature. Elle en appelle à une redéfinition du rapport humain-nature. En tant que **pilier du commun, l'hospitalité**⁻⁷³ est un principe, un ancrage, une valeur anthropologique qui fonde une **politique de la paix**, explique Kant, dans un court traité sur la paix perpétuelle dans un monde fini, où il n'est plus possible d'expulser les indésirables dans des parties du monde inexplorées et où la guerre prend une dimension destructrice (des humains, de la nature).

La politique du commun, l'hospitalité se traduisent par une **politique d'échanges, de réciprocité** et notamment par un **droit d'asile positif** et non par une politique guerrière « d'amis-ennemis » théorisée par le philosophe politique allemand des années 1930 (Carl Schmidt), de restriction systématique du droit d'asile et le remplacement d'une politique des droits par une politique humanitaire (gestion de masse, aide en nature, confusion entre statut de réfugié et admission provisoire, confusion entre les droits fondamentaux et le droit international humanitaire qui est un droit de la guerre, démantèlement des droits, délégation de responsabilité, privatisation, etc.).

L'hospitalité, à repenser dans un lien renouvelé des humains et de la nature a donc une place centrale dans la construction du commun, dans les pratiques et aussi dans le préambule de toute Constitution (européenne, fédérale, cantonale). **Les Constitutions sont muettes sur l'hospitalité.** L'UDC n'en parle jamais. La grande majorité des autres partis, les autorités, les parlementaires, les syndicats non plus.

L'exercice patient, inlassable du travail de citoyenneté, visant l'autonomie et le discernement est seul à même, dans un monde d'incertitude, d'assurer **l'apprentissage constant de la souveraineté, du pouvoir populaire démocratique soucieux du commun et ouvert au monde.** C'est ce que nous montre l'observation du travail obstiné de résistance des « héros ordinaires » (Arendt) au jour le jour en Suisse et ailleurs, aux atteintes à la justice, à l'hospitalité et à l'égalité. En fait, ces héros, souvent des héroïnes, résistent au recul démocratique et à l'avancée de la guerre, au changement de régime politique que cache notamment la militarisation de la migration.

Par ailleurs, la **dignité humaine** que l'on trouve dans le mot « indigné », mouvement des indignés, est certes un principe de base – sa présence dans la Constitution suisse en témoigne (art. 7 et 12) –, mais ne suffit pas, à lui seul, à ébranler des schèmes de pensée justificateurs de la force guerrière, de l'exploitation de l'homme par l'homme, du meurtre et de la banalisation des traitements inhumains et dégradants, de la torture. Il a besoin d'être tissé avec la liberté et l'égalité.

Aucun pluralisme des valeurs n'aurait justifié le dépassement des seuils intangibles : le droit à la vie, l'interdiction des

73-

Schérer René, *Zeus hospitalier, éloge de l'hospitalité*, Paris, Armand Colin, 1993, ré-édité, Paris, La Table ronde, 2005.

traitements inhumains et dégradants, de la torture. Il s'agit de dépasser la faible justification de l'interdiction absolue du dépassement de ces limites au nom de la seule dignité, par une **nouvelle anthropologie philosophique** refondée sur la paix, les liens humains-nature, l'unité du genre humain, l'hospitalité, l'égalité, l'égaliberté⁻⁷⁴ pour tout être humain à la base de la possibilité même de la politique, de la civilité, de l'échange réciproque et de la paix.

3. QUESTIONS DE PARADIGME ET DE MÉTHODE POUR UN DÉPLACEMENT DE REGARD ET DE TERRAIN

La question du choix fondamentalement démocratique entre la **puissance d'agir qui caractérise la souveraineté, le pouvoir populaire et la force utilitariste, instrumentale** (policière, militaire) se pose aussi pour la construction de la connaissance et des savoirs. Dès lors qu'ils sont mis sur la scène publique par une pensée duale, discriminative d'apartheid, les dispositifs, les outils, les catégories, les indicateurs emprisonnent la pensée et le discernement dans le paradigme de la force et l'usage de la violence. Impossible alors de connaître la migration, les apports de l'égalité, d'agir en prenant en compte les nouveautés qui parsèment son histoire et son développement. Sa richesse, sa complexité, sa puissance restent dans l'ombre. De graves erreurs d'appréciation surviennent.

1. La politique de la migration a besoin d'être un lieu social d'émergence **du pluralisme de la vérité**, en donnant à voir des vies, des situations, des trajectoires humaines, un tissu économique, des nuances du vivant, des faits invisibles, des questionnements dérangeants.
2. Toute politique et en particulier la politique de la migration, se définit par la **relation entre des êtres et des groupes humains** qui ne sont pas réductibles à la séparation nationaliste voire raciste, à des objets isolés. Toute **philosophie essentialiste de la séparation** induit de multiples effets pervers d'apartheid (figer des rapports de domination limités à l'utilitarisme, induire la violence). Ils sont amplement connus et décrits.

3. La politique de la migration a besoin **d'un nouveau paradigme, de nouveaux savoirs** inscrits dans un imaginaire, une culture politique démocratique pour *connaître* le fait de la migration, et inventer des modèles, des instruments, des outils, des méthodes, en rupture avec l'apartheid qui est limitée puisqu'elle ne peut s'appuyer que sur la violence policière, voire militaire. **Le modèle des cercles** inventé par les services de police du DFJP, transféré à la Présidence de l'UE, sans débat parlementaire, ni en Suisse, ni dans l'Union européenne, a été un contre-exemple flagrant d'un État de police d'apartheid anti-démocratique. D'autres exemples pourraient être fournis par le laboratoire Schengen. La politique de la migration peut être un lieu d'expérimentation de souveraineté, de pouvoir populaire politique et de production de nouveaux savoirs liés au pacte du commun fondé sur l'égalité. Ces savoirs seront alors utiles, bien au-delà du champ strict de la migration.

4. La politique de la migration implique de penser ensemble **le général et le particulier**. En ce sens, elle concerne la politique et les droits dans leur ensemble et leur généralité (vie, santé, logement, éducation, travail, etc.). Du point de vue le plus général et le plus spécifique, nous devons refuser de laisser se détruire le cadre politique, les droits, se déchirer le tissu social de protection de tous et s'installer l'insécurité.

Dans ce cadre, il s'agit d'**éviter la focalisation du projecteur sur l'asile et le saucissonnage de la migration** par la hiérarchie des permis et du travail au noir structurel qui profitent aux employeurs, déforment la réalité, instaurent la concurrence entre travailleurs (1 million et demi de migrants directement, alors que l'on ne parle que de 3% de requérants). Elle ne permet pas de prendre des mesures pesées, raisonnables, efficaces.

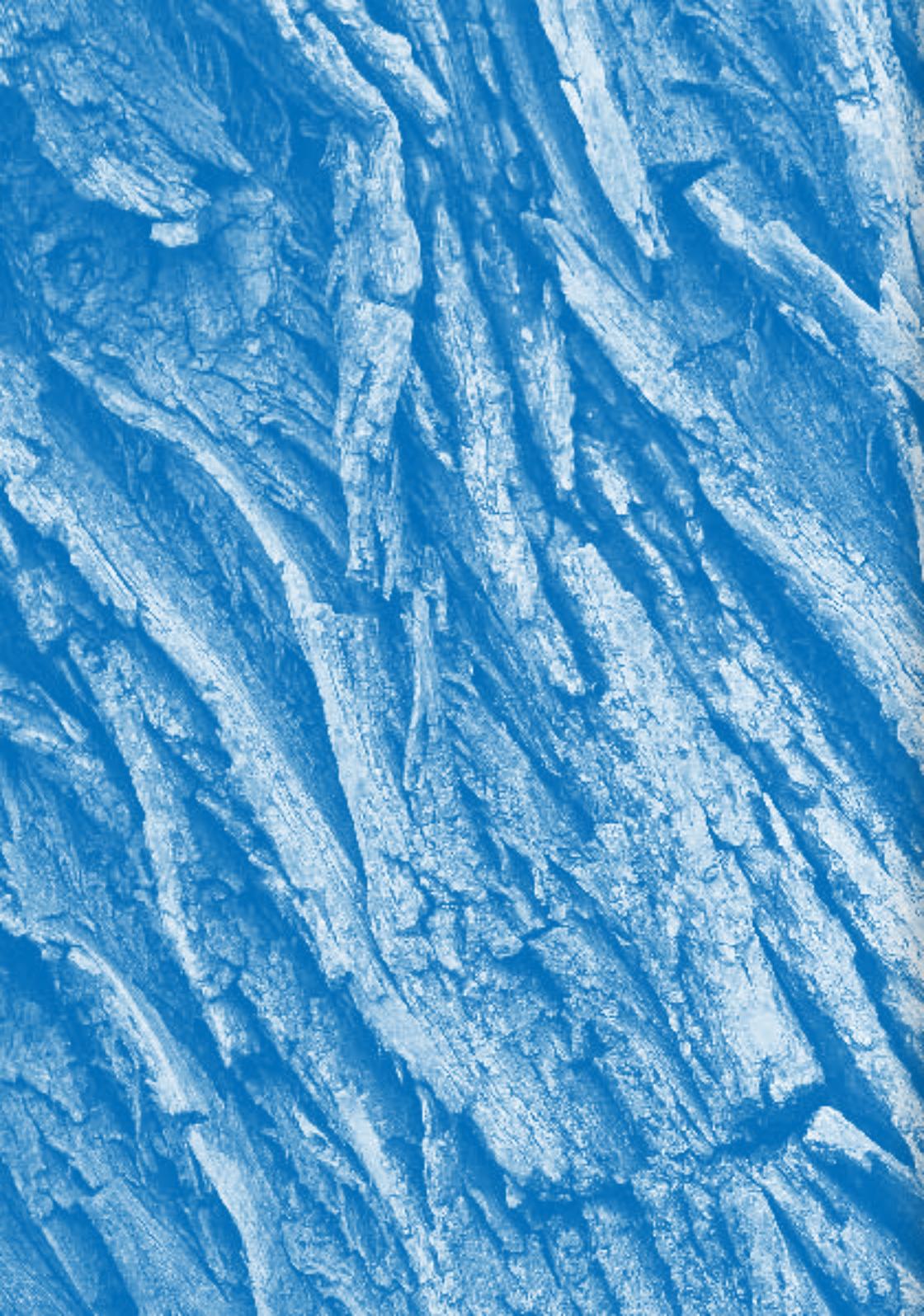
5. Toute politique et en particulier la politique de la migration, implique une **distance critique radicale avec une politique migratoire utilitariste basée sur la violence, la quantité**. Des personnes humaines sont réduites à des chiffres, des choses, des stocks, des masses manipulables. On peut le constater, par exemple, dans l'organisation et l'usage policier et bureaucratique – et non de connaissance – des

statistiques fédérales « des étrangers » et les effets pervers qui en découlent. Les courts communiqués de presse accumulant les chiffres, repris sans distance critique par les agences de presse et les journalistes sont éloquentes à ce propos.

La politique d'information du DFJP et du Conseil fédéral ne peut se satisfaire d'une politique de **gestion de stocks et du chiffre**, de communiqués de presse énumérant le nombre d'étrangers année par année, le nombre de renvois forcés année par année, une comptabilité des abus. Nous avons besoin d'une nouvelle politique de l'information étroitement liée à une politique d'ouverture à la réalité riche, multiple de la migration mise en rapport avec l'apport réel des travailleurs et de leurs pays, la généralité des droits et les droits fondamentaux.

6. Toute politique et en particulier la politique de la migration, implique de ne pas réduire les mesures prises à des questions techniques, dispositifs, outils utilitaristes et sécuritaires, mais de l'envisager en terme de connaissance nécessaire, de volonté et de courage politique, de moyens de travail pour les décisions prises en vue de sauvegarder la **qualité démocratique du service public à tous les niveaux de l'État et de la société**. L'efficacité, la motivation, le discernement, l'engagement du personnel et de la population sont à ce prix.
7. Éloge de la lenteur. Réappropriation et contrôle du rapport au temps trop souvent réduit à l'urgence, au scoop quand la migration est débattue. La politique implique aujourd'hui **d'articuler la courte, la moyenne et la longue durée**, de refuser les manipulations de calendrier, du rythme politique démocratique et de ses règles. Éloge du temps nécessaire à la réflexion dans le travail de recherche et dans la formation. La recherche doit être ancrée dans la **liberté académique** et résister aux pressions du marché et aux logiques policières.
8. Éloge de l'espace public dans le service public. Réappropriation et contrôle du **rapport à l'espace d'information et de débat public**. L'espace défini en

terme « national » et sécuritaire induit le rétrécissement d'un espace public pourtant indispensable à une juste appréciation par les citoyens des faits dans un monde globalisé. L'espace public n'est réductible ni au territoire d'un État souverain, ni à un espace de police et de propagande, ni au quadrillage intercontinental des polices. Dans la multiplicité de ses formes articulées aux nouvelles formes de vie, c'est le lieu d'information et de débat public indispensable à l'éducation, à la formation du discernement.



TROISIÈME PARTIE

40 MESURES POUR DÉMOCRATISER LA DÉMOCRATIE

CONSTITUTION, DROIT, SEUILS, SAVOIRS, OUTILS DE L'ÉTAT

Une philosophie générale d'ouverture à un seul monde (*One World*), pour n'être pas abstraite et donc se perdre dans les tiroirs profonds, est appelée à se traduire, par une volonté politique plurielle en une série de mesures concrètes inspirées par l'histoire, exigées par le présent et l'avenir. **Elle est une forme d'insurrection positive contre l'expropriation du commun et contre l'apartheid banalisé.** La liste des 40 mesures présentée ci-dessous est ouverte. Elle se situe à plusieurs niveaux et sur plusieurs registres d'actions possibles. Il est possible de s'intéresser aux 40 mesures comme à une seule d'entre elles. Et même d'y ajouter d'autres mesures. La liste est le résultat d'un premier travail collectif. Elle un appel à être complétée.

La présentation considère le court, le moyen et le long terme pour répondre à des besoins immédiats et aussi ouvrir des perspectives de réflexion et d'action dans la politique intérieure (fédérale, cantonale, communale) et internationale (Europe, ONU).

La formulation des mesures est générale et non détaillée. Elle vise à débloquent l'imaginaire et à traduire l'esprit d'une philosophie de l'ouverture au monde (*One World*) dans des mesures concrètes et praticables.

MESURES À COURT TERME (2011-2012)

1. MESURES (12) CONCERNANT LA CONSTITUTION, LE DROIT INTERNE, LE DROIT INTERNATIONAL, LA RÉSERVE ÉTHIQUE ET LA POLITIQUE DE LA MIGRATION

1. **Le démantèlement de la Constitution, de l'État et la manipulation des droits** de la démocratie semi-directe (droit d'initiative, referendum) impliquant l'atteinte aux droits fondamentaux doivent être **combattus et sanctionnés**, sous peine de **mise en cause de la légitimité de l'État dit de droit et d'affaiblissement du droit existant**.

Une telle exigence mérite un débat sérieux et ouvert, avec une attention spéciale aux restrictions d'une pratique démocratique des droits populaires et au respect des droits fondamentaux. Soulignons que l'exigence d'une sanction liée à la préservation des droits démocratiques, montre aussi, une nouvelle fois le manque d'une **Cour constitutionnelle** pouvant exercer un contrôle judiciaire indépendant.

Soulignons que le recours ces dernières années aux instruments de la démocratie semi-directe pour introduire dans la Constitution fédérale des normes contraires aux droits fondamentaux garantis par les Conventions internationales (initiatives sur l'internement à vie, anti-minarets, sur le renvoi des étrangers criminels notamment) illustrent la volonté inquiétante de certaines forces politiques de démanteler l'État de droit et la protection des individus qu'il doit garantir⁷⁵. Soulignons aussi que les Suisses seront appelés à voter ces prochains mois sur une liste de plus de 50 modifications constitutionnelles, et que les citoyens ne semblent pas souffrir d'indigestion, ce qui est une preuve d'intérêt sur des sujets très divers et de vitalité du débat.

Rappelons-nous déjà que les sensibilités sont diverses, que la Suisse romande a rejeté la quasi-totalité des initiatives et referendums lancés par l'UDC. Le *Röstigraben* gagne à être entamé par des échanges d'expériences politiques positives d'exercice de la souveraineté, du pouvoir populaire en matière de migration et d'égalité.

2. **Une réglementation du financement des partis et des dépenses pour chacune des votations est une priorité.**

Deux récents rapports du Groupe d'États contre la corruption (GRECO) a souligné le fait du nombre minimes de condamnations pour corruption et d'une totale opacité dans le financement des partis et des campagnes. Certaines pratiques sont pointées du doigt: obstacles aux poursuites (impossibilité d'enquêter dans le secteur privé sans dépôt formel d'une plainte), impunité offerte à certaines organisations (ex. CIO), multinationales déguisées en ONG. Certains se demandent si une initiative populaire ne devrait pas être lancée à ce propos.

Toute proposition soumise à un vote populaire doit être débattue sur un pied d'égalité entre partisans et opposants (même temps de parole, même espace public, mêmes surfaces à disposition pour l'affichage et la publicité et dans les médias, indépendamment des moyens financiers dont disposent les parties).

L'exigence doit aussi être mise en rapport avec la défense du service public de l'information en Suisse. La défense d'une information de service public de qualité est nécessaire au débat public.

L'exigence doit être mise en rapport avec l'examen précis des pressions des lobbies, les groupes d'intérêts sur les mandats des parlementaires.

Actuellement, les parlementaires fédéraux se partagent 1367 mandats dans des organes dirigeants d'entreprises, d'associations ou de fondations. Les élus du parti libéral-radical en totalisent le tiers (voir *Le Temps* du 22.10.2011).

3. **Toute mesure concernant la politique de la migration et aussi des attaques à d'autres populations précarisées (chômeurs, invalides par exemple) doit être mise en suspens par l'État, le DFJP, le Parlement. Pas de session spéciale sur ces sujets** durant les périodes pré-électorales.

Le temps de la politique citoyenne, migratoire, du droit d'asile n'est pas le temps des élections dans les conditions existantes. Instrumentaliser le thème de la

75-

Tafelmacher, Christophe, «Polémique sur l'expulsion des criminels étrangers et projet de transformation radicale de l'Etat», in: *Chimères*, revue des schizoanalyses, Paris, n° 74, 2010, pp. 77-84.

migration, de la précarisation sur le registre de mesures répressives d'urgence en période électorale vise à cacher un changement de régime, d'un système transnational refusant l'État et les droits.

4. **Régularisation des sans-papiers, en se dirigeant vers la reconnaissance du « droit d'être là »** sans restriction de la philosophie bureaucratique et policière des « cercles », et donc avec le respect du principe d'universalité dans l'accès à la migration.

La pratique montre que la logique du « cas de rigueur », du « cas par cas » ne fonctionne pas et contient le risque de la discrimination, d'une logique de privilège qui induit une mise en cause dommageable de l'égalité de traitement et de la solidarité.

La régularisation concerne surtout les extra-européens. Cela implique l'adaptation des critères au principe d'universalité, un accès à l'ensemble des droits et en particulier à la santé, à la formation et à l'apprentissage pour les sans-papiers, avec un contrôle serré, à la fois par l'État et les syndicats de l'application du droit du travail à l'ensemble des travailleurs et donc aux travailleurs sans-papiers.

La revendication de la préférence nationale brandie par l'UDC dans le débat sur la libre circulation des travailleurs qui – rappelons-le - a eu lieu avec de très faibles mesures d'accompagnement, cache le fait de l'absence de régulation par les droits pour les conditions des travailleurs dans l'intégration à l'UE. L'économie dispose d'une main-d'œuvre moins chère. Elle joue sur la concurrence des salaires en utilisant une main-d'œuvre de réserve, avec et sans statuts (droit de séjour), où l'on trouve en bonne place les travailleurs non-européens et parmi eux beaucoup de travailleuses. La régulation des sans-papiers implique la lutte pour des mesures d'accompagnement solides à la libre circulation.

5. **Suspension des renvois forcés. Respect de seuils de civilisation infranchissables. Le risque de mort et de torture n'est pas réductible** par la mise en place d'un « système efficace du contrôle des renvois » légitimé par

une recherche ambiguë de collaboration d'institutions religieuses⁻⁷⁶, d'experts, d'institutions para-étatiques et l'argument fallacieux de la formation pour en réduire les risques.

Après trois décès en Suisse ces dix dernières années, un coût exorbitant et l'impraticabilité d'un tel dispositif sans violation des droits fondamentaux⁻⁷⁷ et sans risque extrême, l'arrêt immédiat des renvois forcés s'impose, même comme mesure de dernier recours en constatant l'explosion des « NEM » basées sur le « Règlement Dublin », permettant le renvoi dans des pays tiers sans analyse approfondie des cas, en constatant l'explosion des « NEM-Dublin », avec l'application automatique de la clause de souveraineté de l'accord de Dublin aux personnes vulnérables, sans analyse approfondie des cas.

Les mesures de contrainte dans le domaine de la politique « des étrangers » ont permis la mise en place d'une nouvelle loi, alors que les instruments juridiques existaient déjà. Cela entraîne l'application d'une **double, voire d'une triple peine**: privation de liberté pour un délit, perte du permis de séjour, détention administrative en vue du renvoi forcé. L'inflation du droit et de mesures sécuritaires qui est pratiquée systématiquement par l'UDC puis avalisée par les autorités législatives ou administrative est une attaque au droit. Elle induit un durcissement des pratiques policières à la fois suisses et européennes (Schengen). Une évaluation par des experts indépendants est nécessaire sur ce point.

Si l'État renonce à faire appliquer ses décisions en matière de renvois forcés, ce n'est pas tout le système d'asile qui s'écroule. L'argument a été avancé pour les justifier. C'est l'État de police et ceux qui le défendent qui tremblent. L'arrêt des renvois forcés est la condition pour les plus hautes autorités de retrouver une crédibilité perdue et de faire respecter les droits fondamentaux inscrits dans la Constitution, dans toute décision et acte de l'État.

6. **L'expérience de laboratoire de Milgram (recherche en psychologie sur la soumission)**⁻⁷⁸ a montré en son temps malgré les limites méthodologiques de possibilité d'une maîtrise de tous les paramètres de ses mesures

⁷⁶⁻ La Fédération des Eglises Protestantes de Suisse sollicitée pour une période d'essai d'envoi d'observateurs indépendants a annoncé son retrait pour la fin de l'année; le Comité de Prévention contre la Torture (CPT) a renoncé également. « Dans cette affaire, tout le monde se refile la patate chaude, signe d'un malaise »

voir Valérie de Graffenried, « Des renvois forcés sans observateurs neutres », *Le Temps*, 10.11.2011.

⁷⁷⁻ Citons ici à titre d'exemple, l'important arrêt de la CEDH d'octobre 2011, condamnant la Suisse pour avoir expulsé un jeune Turc au casier judiciaire chargé, qui laisse présager des freins pour l'application de l'initiative de renvois des étrangers criminels de l'UDC (article 8 de la Convention sur le droit au respect de la vie privée et familiale considéré comme faisant partie de libertés essentielles). Ce blocage de renvois forcés par la CEDH concerne la pratique de plusieurs pays (Angleterre, Russie, Italie, Pays-Bas, France).

⁷⁸⁻ Milgram S, *La soumission à l'autorité*, Paris, Denoël, 1974.

statistiques, que dans un contexte de torture où la hiérarchie encourage la servitude, tout individu en arrive à torturer. **Qu'en est-il de l'identification avec le torturé et non avec le tortionnaire** qui est un dilemme que peuvent arriver à vivre des professionnels du service public par des décisions dont ils ne sont pas responsables ?

Dans un souci pragmatique d'humanisation et d'application du principe de réciprocité, nous proposons que toute personne, quelle que soit sa fonction, **qui préconise les renvois forcés**, soit invitée dans le cadre d'une recherche, à faire l'expérience personnelle de la procédure spéciale de **niveau 4** pour mesurer les conditions matérielles concrètes et les dangers de tels dispositifs.

Un **programme de recherche interdisciplinaire** sur ce sujet devrait être lancé, sous la direction du FNSRS, de l'Académie des sciences sociales et humaines, avec les conseils du Comité de Prévention contre la torture (CPT) de l'ONU et les associations professionnelles de juristes, de psychologues, de médecins, d'enseignants, de policiers, de travailleurs sociaux, de chercheurs, de journalistes, de policiers, etc. concernés.

Une telle recherche, pourrait s'inscrire dans un programme thématique de recherche plus vaste sur le pacte du commun fondé sur l'égalité incluant les liens entre hospitalité et paix (voir ci-dessous, proposition de recherche « Galilée »).

7. Face à l'exigence de distinguer entre la responsabilité de la hiérarchie et la responsabilité de professionnels salariés, reconnaissance d'un **droit de réserve éthique** dès lors que ces derniers sont amenés à appliquer des lois, des directives inapplicables mettant en cause l'état de nécessité⁻⁷⁹ – la vie de personnes étant en jeu – et de violation des droits fondamentaux (codes éthiques). Au contraire, des mesures d'organisation du travail de l'administration sont urgentes en vue d'une réorientation du travail de service public respectant la qualité du travail et les droits fondamentaux. Le travail dans la fonction publique ne peut pas être réduit à « faire du chiffre », ni à se limiter à une obéissance imposée pour appliquer des normes violant les droits.

Droit de désobéissance civique en cas de violation des droits fondamentaux, de loi inique ou injuste. Entre autre « art. 80 Obéissance al. 2 Les subordonnés n'exécutent pas un ordre lorsqu'ils reconnaissent que celui-ci leur impose un comportement réprimé par la loi ou le droit des gens en temps de guerre. S'ils collaborent néanmoins sciemment à une telle action, il devront en répondre ». (Règlement de service de l'armée suisse)

À ce propos, il serait important que l'audit de l'ODM sur les conditions de prise de décisions des employés fédéraux en matière de droit d'asile soit rendu largement public. Notons que le Centre Social Protestant (CSP) de Genève a pu obtenir ce rapport par le biais de la Loi sur la transparence.

8. Création d'une **fonction d'ombus(wo)men indépendante** pour recevoir les plaintes de professionnels salariés de l'État, d'ONG et aussi de citoyens qui constatent une violation des normes du droit du travail et du service public, et vivent des dilemmes éthiques quand ils doivent appliquer les lois et les directives. **Un droit de recours au tribunal fédéral pour évaluer de telles plaintes doit être prévu.**
9. **Fermeture des centres de détention administrative, refus de l'établissement de centres fédéraux spéciaux éloignant les requérants de la population résidente et refus d'emprisonner des étrangers soumis à la détention administrative dans des prisons de droit commun.**

Ces instruments d'apartheid augmentent les coûts humains, économiques et sociaux et mettent en cause le respect de l'État de droit et les droits fondamentaux.

Au-delà du fait qu'une mesure administrative (renvoi de Suisse) n'est pas un délit pénal, qu'une telle distinction est importante pour éviter la double, voire la triple peine, un régime démocratique ne peut tolérer ni l'assimilation des étrangers soumis à une détention administrative à un régime de prison préventive pénale⁻⁸⁰, ni un régime de prison spécial pour les étrangers.

80-

La Ligue des droits de l'homme du canton de Genève a dénoncé le fait que l'Etat autorise dans certains cas que la détention administrative se fasse au centre pénitentiaire de Champ-Dollon, en rappelant que la détention administrative liée au statut légal particulier des étrangers soumis aux renvois forcés n'est pas assimilable à la détention pénale (ni les mêmes buts, ni les mêmes règles).

Voir aussi, l'étude de Michael Flynn et Cecilia Cannon du Global Detention Project (2011), résultant d'un programme de recherche de l'IHEID (milliers d'étrangers emprisonnés pour la seule raison qu'ils sont indésirables en Suisse (entre janvier 2008 et juin 2010, les statistiques dénombrent 7136 mises en détention administrative ; dans 95% des cas, le motif invoqué est celui de la préparation d'un renvoi forcé ; réalité qui, analysée, révèle un degré d'opacité et de violence cachée. La recherche souligne par exemple, que la loi sur les étrangers, votée en 2006, a introduit la détention pour insoumission (5% des étrangers qui ne collaborent pas à leur expulsion) ; séjour en prison de 145 jours en moyenne pour eux). La détention est souvent un moyen de pression pour accélérer les départs.

79-

L'état de nécessité est un fait justificatif de droit pénal. Il permet à une personne de ne pas être condamnée si elle a commis une infraction pour empêcher une atteinte grave: par exemple, briser une vitre pour sauver une personne en train de mourir.

Il existe des propositions et des mesures pour la création de grands camps au nom de l'accélération de la procédure dans des pays comme la Hollande et le Danemark qui subissent une forte pression de partis populistes. La Suisse n'a pas intérêt à s'inspirer de mesures, d'outils mis en place dans un climat xénophobe. Elle doit au contraire se profiler comme un **laboratoire de mesures positives anti-apartheid**. On peut douter fortement que la centralisation d'une gestion policière des requérants puisse assurer l'examen qualitatif des dossiers dans le respect des droits fondamentaux.

10. L'aide d'urgence doit être accordée à toute personne vivant sur le territoire suisse sans discrimination **tout en visant sa suppression rapide et la réintégration des requérants déboutés dans le droit au minimum vital de l'aide sociale. Il n'est pas admissible d'utiliser l'aide d'urgence comme contrainte en vue du «départ volontaire»**. Les droits sociaux ne peuvent être de simples mesures de police.

D'une manière plus générale, il n'est pas acceptable de laisser perdurer trois régimes d'aide sociale distincts selon le statut de séjour, comme c'est le cas aujourd'hui : au nom de l'égalité fondamentale entre les être humains, le minimum vital garanti par l'État doit être calculé de la même façon pour tous les individus.

Dans le cadre de l'aide d'urgence, créer des discriminations nouvelles en sortant certaines catégories de ces mesures (femmes, enfants) et en en laissant d'autres (hommes, jeunes) serait une pratique qui porte atteinte au principe d'égalité de traitement.

Cela étant, l'aide d'urgence en tant que «minimum de survie⁶⁶» est garantie par la Constitution. Mécanisme pervers : une pression est faite sur le DFJP et sur la population de la part de la Conférence des directeurs cantonaux de «justice et police» – qui ne sont pas les cantons, contrairement à ce que titre la presse – pour sa suppression pure et simple quand il s'agit de certaines catégories de la population, notamment les personnes déboutées de l'asile, ce qui induit à la fois une violation de la Constitution basée sur les droits fondamentaux, la haine vis-à-vis des étrangers, tout en effaçant le débat

de fonds sur un outil très discuté du point de vue des droits fondamentaux. Un seuil est franchi dès l'on que l'on accepte de laisser sans aucune forme de soutien ou de protection étatique des milliers de personnes en Suisse.

Demandons-nous, à la suite de chercheurs en droit de l'Université de Genève, à quelles catégories de population un tel outil peut être appliqué dans le futur, après avoir été testé dans le laboratoire avec les étrangers les plus vulnérables comme cobayes.

11. **Suppression des visas de court séjour en Suisse et dans l'UE (proposition J._Y. Carlier et suppression de la restriction de la liberté de mouvement** pour l'ensemble des permis de migration en Suisse, et remise en cause du recours de plus en plus fréquent au **permis F (admission provisoire)**, statut précaire qui ne permet pas, ou alors très difficilement, de quitter le territoire suisse, et qui pose problème sous l'angle des droits fondamentaux⁻⁸¹.
12. Droit international et national. Ratification et application de la **Convention internationale de l'OIT** sur les droits des travailleurs migrants et de leur famille.

2. **MESURE (1) DE MOBILISATION DANS L'ESPACE PUBLIC : DÉMOCRATISER LA DÉMOCRATIE**

L'alternative à la dégradation politique, à une politique limitée à des mesures de police et à une politique ambiguë ne peut être que le déplacement, le changement de terrain de débat, la redéfinition globale d'une stratégie positive, prospective, respectueuse de la démocratie, des droits fondamentaux et la reconquête de l'espace public pour refonder la révolution versus la migration et le pacte du commun basé sur l'égalité.

Initiative de mobilisation. Convocation d'une large mobilisation (population de quartiers populaires et de cités suburbaines, de jeunes, de salariés, de syndiqués, de migrants et en particuliers des jeunes et des femmes, des familles migrantes, etc. par le Mouvement social, les associations de professionnels salariés du public et du privé (ONG), et le

⁸¹⁻ Regina Kiener et Andreas Rieder, «Admission provisoire sous l'angle des droits fondamentaux», Commission fédérale sur le racisme, Berne, 2003.

DFJP, DFAE, le Département de l'économie et de la formation (DFEF) appuyé d'un «Conseil de Sages» (État, citoyens, recherche, invités internationaux) d'un Forum public sur le thème suivant:

**DÉMOCRATISER LA SOUVERAINETE POPULAIRE,
REFONDER LA POLITIQUE DU COMMUN,
DE LA MIGRATION, DE L'ÉGALITE,
HUMANISATION, APARTHEID, SEUILS DE CIVILISATION**

ENJEU: La souveraineté populaire ne se limite pas à des manipulations nationalistes, électoralistes, consuméristes ou alors à des questions techniques de spécialistes, d'experts ou de politiciens. Tant en Suisse qu'en Europe, on assiste à un processus accéléré d'expropriation de la politique du commun. **Nous sommes dépossédés de la politique et de choix concernant la vie en commun. Démocratiser la souveraineté populaire, c'est démocratiser la démocratie.**

Nous sommes à un moment historique qui vacille entre socialisme ou barbarie, entre la refondation de la politique du commun et de la migration, ou le chaos total-libéral contre-révolutionnaire. Un large processus de mobilisation, de réappropriation de la politique, impliquant l'autonomie, la responsabilité, le courage, la lucidité est seul à même d'ouvrir l'horizon pour faire des choix collectifs sur le commun et la migration qui répondent aux défis du monde actuel.

INVITÉS: Il est important que la mobilisation et le débat réunissent l'ensemble des personnes et des expériences concernées par la sauvegarde du commun, à savoir les questions qu'amène la crise à la classe populaire et à la classe moyenne vivant en ville et dans les zones suburbaines, villageoises – en intégrant les migrants qui n'ont pas le droit de parole (hormis le droit de vote communal et cantonal dans certains cas limités en Suisse) – des professionnels salariés du service public, des employeurs du marché du travail, des milieux de la formation et de la recherche, tout habitant de la Suisse et d'ailleurs doit pouvoir y participer.

CONVOCATION: Le mode de convocation et d'organisation est ouvert au débat.

DATE: Automne 2012, printemps 2013 (date exacte à fixer).

LIEU: À définir.

STATUT DU FORUM: Ponctuel ou périodique.

LANGUES: Langues officielles avec une prise en compte d'autres langues.

OBJECTIFS (7) CONCRETS DU FORUM PUBLIC:

1. Poser les bases, la stratégie d'ensemble pour des choix collectifs concernant la politique du commun et de la migration en Suisse et en Europe en ce début du XXI^{ème} siècle.
2. Faire le point sur les 12 mesures immédiates proposées (rapport indépendant).
3. Faire le point sur la ratification dans les plus brefs délais de la Convention sur les travailleurs migrants et leur famille (rapport indépendant).
4. Formuler un projet de loi en Suisse contre l'apartheid et toutes les formes de discriminations concernant l'accès et l'exercice des droits politiques et sociaux et d'accès aux prestations publiques.
5. Répercuter le pacte et le projet de loi au niveau des instances politiques de l'Europe et de l'ONU.
6. Engager des travaux sur la mémoire du commun construit par la souveraineté, le pouvoir populaire, la migration et des luttes citoyennes en Suisse.
7. Analyser la pertinence du lancement d'un projet de recherche sur Migration, Égalité, Commun (voir proposition Galilée ci-dessous).

3. MESURE (1) POUR LA RECHERCHE ET LA FORMATION

**PROGRAMME DE RECHERCHE GALILÉE:
MIGRATION, ÉGALITÉ, COMMUN
BESOIN DE DÉPLACEMENT GALILÉEN**

Galilée en son temps a participé à une décentration scientifique fondamentale concernant la place de la terre dans le système des planètes et l'univers. Aujourd'hui, en Suisse et en Europe, nous avons besoin d'une **révolution galiléenne sociétale.**

Nous avons besoin de refonder le commun. Nous avons besoin de dépasser des résistances à connaître le réel de la migration et surtout de nos conditions d'existence. Nous avons besoin d'un Galilée qui articule le commun et la migration en s'appuyant sur la justice, l'hospitalité et l'égalité. Nous avons besoin d'un nouveau paradigme dans la recherche et la formation qui n'oppose pas des populations, mais dégage un projet commun transversal, à partir de la justice, de l'hospitalité et de l'égalité ce qui les lie, les contraint, les dynamise dans les conflits et les acquis du vivre ensemble.

On peut penser que sa recherche est l'exercice positif, la construction commune de la connaissance articulée à la recherche incessante de l'hospitalité de la dignité, de la liberté, de l'égalité **depuis le commun basé sur l'unité du genre humain et la généralité des droits.**

La question de recherche peut être formulée brièvement en ces termes. En partant du fait de *l'expropriation du commun avec la globalisation*, du point de vue de l'unité du genre humain, de la généralité des droits et non de catégories d'appartenance séparant les Suisses et les étrangers, **où sont les problèmes, conflits, priorités communes, changements communs nécessaires?**

À propos de la démarche de connaissance, de la méthodologie. Le **déplacement épistémologique, méthodologique** dont il est question dans la recherche consiste à regarder, décrire, interpréter le mouvement de la migration, non à partir des catégories de l'apartheid, mais à partir du commun, de l'unité de la condition humaine et de la généralité des droits. Cela implique pour les chercheurs, non tant une objectivité et une neutralité que ne revendiquent même pas les chercheurs du CERN, un travail de décentration théorique, d'engagement et de prise de distance critique dans la recherche, une **position dynamique** à interroger.

Quand Socrate dit qu'il **vaut mieux subir l'injustice que de la commettre**, il ne pose pas une question de sondages, d'intuition de la justice rattachée à une «nature humaine», de morale comportementaliste ou encore de philosophie bancaire. Il pose une question d'anthropologie philosophique et politique que l'observation de la passion de la colère révèle aussi. Qui est à la fois de l'ordre de l'expérience, du maintien de la condition

humaine, de la possibilité de la politique face à l'injustice, à la violence⁻⁸² et de la sauvegarde de seuils de civilisation.

Commettre, souffrir d'injustice – cela peut aller jusqu'au refus de toute règle pour justifier la pure rapine, la banalisation de la torture, le meurtre bureaucratique – renvoie à ce qui nous fait appartenir au genre humain, à la puissance d'Être que nous pouvons devenir (Spinoza), **au souffle de l'âme qui nous fait vivre.** Tout individu, quelle que soit sa fonction hiérarchique qui commet l'injustice devra cohabiter avec cette blessure de l'âme. Qu'il le reconnaisse ou non. Celui qui subit l'injustice, est poussé toute sa vie par une passion: la recherche de la justice, de ce qui est puissance de devenir et puissance de devenir d'un commun en relation avec autrui et le monde.

Une contribution interdisciplinaire et citoyenne à un programme de recherche articulant **commun, migration et égalité**, construit à partir de l'unité du genre humain, de la généralité des droits, et déconstruisant les catégories, les distinctions discriminatives banalisée par l'apartheid est indispensable à une nouvelle philosophie générale pour un seul monde (*One World*). **Comment la recherche peut-elle rompre la paroi de verre de l'apartheid**, dépasser la distinction entre nationaux et étrangers à la base de la xénophobie, du nationalisme, aller voir et formuler une épistémologie, une méthodologie où la migration est le prisme qui révèle des formes d'expropriation du commun, des questions, des problèmes, des tensions, des richesses concernant la survie de la planète, les libertés publiques, le pacte du commun basé sur l'égalité pour l'ensemble de la population vivant et travaillant en Suisse et en Europe, en lien avec le monde?

À notre connaissance, jusqu'à ce jour, si des recherches minoritaires s'y sont attelées, aucun programme de recherche de la Confédération n'a abordé de front un tel **déplacement de paradigme, d'objet et l'égalité comme thème central.** Il est vrai qu'un tel déplacement épistémologique radical implique une critique des propres catégories, instruments, position dans la recherche, l'élaboration d'une nouvelle épistémologie, de nouveaux savoirs pour définir le thème **Commun, Migration, Égalité** qui soit à la fois historique, comparatif, global. Il est vrai qu'un tel programme ne peut être développé sur le terrain fermé des Universités, mais qu'il implique d'articuler la «société civile», les acteurs sociaux et les institutions

officielles. De nouvelles formes de partenariat doivent être inventées dans la recherche.

Un tel programme pourrait être un apport important à la connaissance, à la vie civique, à l'éducation, à la recherche. De plusieurs côtés en Europe et dans les pays émergents, des chercheurs partagent ce **besoin de déplacement galiléen**. Et le pratique, il est vrai avec des moyens limités.

MESURES À COURT, MOYEN, LONG TERME (2012...)

1. MESURES (9) POUR TRANSFORMER L'ÉTAT ET LA SOUVERAINETÉ PRIMAUTE À LA JUSTICE, À L'HOSPITALITÉ, À L'ÉGALITÉ

Imaginer des mesures à prendre, peut permettre de saisir des blocages structurels, bureaucratiques, la prégnance de catégories, de la souveraineté de l'État-nation dans la pensée politique, de saisir l'importance de réformes institutionnelles. Elle peut aussi montrer la nécessité d'un travail historique réflexif sur la transformation de l'État et de la souveraineté et la nécessité de l'adoption de nouvelles catégories pour penser le « vivre ensemble ».

1. Création d'une **Cour constitutionnelle indépendante** en Suisse. La possibilité pour chaque tribunal de vérifier la constitutionnalité des lois fédérales dans des cas concrets est un pas franchi par le Parlement National, qui montre une prise de conscience des parlementaires sur les disfonctionnements du système juridique, mais c'est une mesure insuffisante⁻⁸³.

L'exigence d'un contrôle de la justice constitutionnelle indépendante par l'instauration d'une **Cour constitutionnelle**, dont l'idée a émergé avec le républicanisme en Europe et dans le monde, n'existe pas en Suisse (pour analyser les violations et les lacunes du droit, dont le terrain des politiques migratoires est un terrain d'observation privilégié mais pas unique).

2. Changement de dénomination de la politique des étrangers par le terme **politique de la migration** en intégrant l'ensemble des aspects concernant la population vivant sur le territoire suisse.
3. **Transformation du DFJP**. Séparation structurelle des questions de justice et de police dans la structure de l'État fédéral (DFJP) et les États cantonaux: création de deux départements distincts. Respect des tribunaux. Respect de la justice et du mandat des juges. Police de sûreté séparée de la justice.
4. Mise en place et respect d'une **Commission du personnel indépendante** au DFJP et dans toutes les structures fédérales du droit d'asile.
5. Création d'un **Département autonome de la migration et de la paix** avec un personnel interdisciplinaire, sans restriction de nationalité et de « cercles » excluant l'accès à la fonction publique. En attendant sa création, la politique de la migration devrait être répartie entre les Départements de l'Economie et de la Formation, des Affaires étrangères, de la Justice, de la Police.
6. Analyse critique de la **tradition de l'histoire des droits populaires** et renforcement des droits populaires actuels appelés à être adaptés à la politique interne et internationale dans le cadre du respect des droits fondamentaux mise en lien avec un travail de mémoire de la migration. **Une Commission Bergier d'historiens des droits populaires en Suisse et de la migration** s'impose en intégrant les particularités régionales (Suisse alémanique, Suisse romande, Tessin, Grisons).
7. À tous les niveaux de la politique de migration et du droit d'asile, **refus de toute structure, institution, logique, dispositif, outil d'apartheid** (séparation entre population vivant en Suisse et les « étrangers ») et encouragement, popularisation de toutes les expériences de tissage des liens sociaux dans la politique de la migration (Inventaire permanent par le DFJP, les structures cantonales et communales et diffusion des exemples de sociabilité positifs).

83-

Constitutionnalité. Les lois fédérales ne respectant pas la Constitution ne devraient plus être appliquées. Le Parlement national a accepté ce principe limité (94 voix contre 86 et 3 absentions).

Exemples de structures et d'outils d'apartheid: centres fédéraux éloignés de la population; outil des cercles dans la politique des étrangers (travailleurs immigrés et demandeurs d'asile) et hiérarchisant le droit d'accès à l'immigration et au droit d'asile entre européens, pays riches et pays du tiers monde; outil des décisions de non-entrée en matière (NEM); faiblesse des mesures d'accompagnement dans l'application du droit du travail à l'ensemble des travailleurs et donc aussi aux travailleurs migrants.

8. **Pour l'ensemble des cahiers des charges du haut en bas de l'échelle de l'État**, inscrire dans le cahier des charges et l'organisation concrète du travail du personnel du service public, l'obligation pour tout fonctionnaire, professionnel du service public de pratiquer et de garder **un lien physique, direct, humain** avec les usagers durant toute la durée des procédures administratives et policières (étrangers, sans-papiers, requérants).

Certaines professions du service public (policiers de base, travailleurs sociaux, de la santé, enseignants, etc.), ont un contact direct avec les usagers. Ils connaissent les dilemmes, les souffrances, le vécu des usagers directement. C'est une richesse de ces professions qui n'est pas partagée par la hiérarchie bureaucratique de l'État. D'autres professions du service public prennent des décisions, des mesures en ne connaissant pas les personnes qui vont les subir.

9. **Meilleure articulation entre politique étrangère, du développement et politique de la migration et respect des standards de l'État et des droits par les transnationales.**

Cela implique par exemple de:

- Délier l'aide au développement de la conclusion d'accords de réadmission inscrits dans le registre de la force policière et à la coopération policière et militaire et aussi de la vente d'armes.
- Transférer au DFAE la responsabilité des accords de réadmission en respectant le fait que c'est un service public qui ne peut être ni privatisé ni rémunéré pour éviter la corruption et permettre des contrôles stricts.

- Promouvoir l'accueil de réfugiés de pays ne pouvant assurer leur protection est un capital pour l'avenir (en terme d'échanges avec les pays émergents). Le repli n'est pas une politique étrangère et de la solidarité internationale innovatrice et payante.
- Développer la formation pour les étrangers qui sont ici en portant une attention particulière aux trajectoires d'exil des étrangers ; cela implique de ne pas se limiter à des accords de formation avec les pays d'origine pour les étrangers expulsés dans leur pays d'origine). (ex. droit à l'éducation, à l'apprentissage pour les requérants d'asile, leurs enfants et les permis F).
- Promouvoir la récente proposition provenant de 50 ONG et syndicats coordonnées par Alliance Sud au gouvernement et au parlement que les entreprises transnationales des sociétés, et de filiales basées en Suisse soient partout soumises à la législation suisse sur les droits humains et les standards environnementaux et que les victimes puissent saisir la justice suisse. www.droitssansfrontieres.ch ⁻⁸⁴

84-

Voir à ce propos, Ferrari Sergio, « Les transnationales suisses doivent respecter la loi suisse », *Le Courrier*, page solidarité, 7 novembre 2011.

2. MESURES (8) POUR DÉMOCRATISER LA VIE SOCIALE, L'ÉCONOMIE, LE DROIT DU TRAVAIL, LA PROTECTION DES SALARIÉS ET LES DROITS FONDAMENTAUX

Il est possible d'agir dans l'immédiat tout en visant le moyen et long terme et en nous situant dans un large horizon à la mesure des exigences du XXI^{ème} siècle. Il nous faut prendre acte du fait que « les institutions européennes et de nombreuses nations ne sont pas seulement en train de vouloir imposer un pouvoir sécuritaire mais sont aussi en train de briser le pacte social qui avait permis, après la Seconde Guerre mondiale, de construire les États-providence européens et le projet commun qui a abouti à l'Union européenne » ⁻⁸⁵.

1. **Vie commune. Interdiction pour les entreprises qui font du bénéfice de licencier leurs salariés.** Une telle mesure étatique contrôlée par la société civile revêt un

85-

Dirigeants syndicaux (Espagne, Allemagne, Italie, France, Belgique), « Le social doit être le ciment de l'UE », *Libération*, 8.12.2011.

Nous reprenons les propositions 1 et 2 d'une contribution d'un chercheur en science politique, Romain Felli, *Le Courrier*, 3.11.2011.

Elles sont particulièrement intéressantes, dans la mesure où elles articulent un projet commun basé sur l'égalité où la population, les salariés et la migration ont leur place (en tant que travailleuses et travailleurs et en tant qu'habitants d'une région).

- caractère à la fois d'urgence et structurel. Il implique une démocratisation de l'économie qui ne peut plus être dans les seuls mains des actionnaires. Pour être efficace une telle mesure doit intervenir à tous les niveaux de l'État. Elle devrait être à la fois fédérale, cantonale et communale⁻⁸⁶. **Elle doit permettre l'émergence de régions** (ex. métropole lémanique).
2. **Vie commune. Création de «commissions économiques régionales» élues représentant à la fois les travailleurs, les syndicats, la population régionale et les collectivités publiques.** Une telle création implique elle aussi, une démocratisation de l'économie, avec la mise en place d'un contrôle démocratique des entreprises multinationales qui soient régionalisé, voire local. Elle implique aussi que les travailleurs salariés assument un contrôle sur leurs unités de production et que la population puissent participer à des décisions sur l'économie dont dépend leur vie quotidienne.
 3. **Vie commune.** Pour assurer la défense de la liberté personnelle et ne pas la restreindre aux nationaux ou à certains privilégiés, **inscription de la liberté de mouvement** comme un fait de la condition humaine basé sur les principe de réciprocité et d'universalité dans les pratiques d'échanges et aussi au moment des révisions de la Constitution fédérale et des constitutions cantonales (droit de quitter son pays et droit d'entrer dans un autre pays) et aussi lors de révisions de la Constitution de l'UE ainsi que la CEDH et la CIDH et des textes de base de l'ONU. **La traduction pratique** immédiate en est la **suppression des visas de court séjour dans l'UE** (proposition J.-Y. Carlier).
 4. **Travail commun. Mesures concrètes concernant le contrôle général du marché du travail (Planète, UE et Suisse) par l'État et les partenaires sociaux.** Même salaire pour le même travail, mêmes droits, même accès au droit à la sécurité sociale, aux soins médicaux, même liberté d'expression et d'adhésion aux syndicats pour l'ensemble des travailleurs du marché du travail.

Cela implique par exemple de :

- Construire une meilleure articulation entre le marché du travail globalisé, la politique de la migration, les

mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes (contre le dumping salarial, la sous-traitance, la sous-enchère salariale et renforcement des inspections) à **appliquer à l'ensemble des travailleurs**: travailleurs avec et sans passeport suisse, avec ou sans-papiers; requérants d'asile⁻⁸⁷.

- Renforcer le droit du travail aux travailleurs migrants, aux sans-papiers, aux requérants (contrat) et vérifier l'application des conventions collectives de travail (CCT) notamment pour le salaire minimum et sanctions des employeurs fraudeurs.
 - Rétablir le droit au travail des travailleurs migrants, des travailleurs sans-papiers, des requérants aux tarifs généraux pour les salaires (y compris dans les centres et les prisons, ce qui implique de normaliser les salaires des prisonniers suisses dans la foulée).
 - Renforcer le droit du travail sur la base de son adéquation au droit européen, aux droits fondamentaux. Ce qui permettrait, par exemple, de sanctionner le détournement des Conventions collectives par le biais de l'indépendance fictive dénoncée par le SECO (15 à 23% de cas fictifs pour éviter l'application des CCT).
 - Renforcer les mesures d'accompagnement, établir un inventaire des violations et sanctionner les détournements au niveau des travailleurs migrants, des sans-papiers et des requérants; avec une attention particulière à la situation des femmes migrantes, qui, rappelons-le, sont majoritaires parmi les travailleurs migrants aujourd'hui dans le monde.
 - Attention particulière au travail des enfants parmi les migrants, les sans-papiers, les requérants.
5. Parmi l'ensemble des mesures pour défendre les droits des travailleurs, quatre mesures concernant à la fois l'UE et la Suisse méritent une attention spéciale et des actions urgentes, résolues:
 - **Bouclier social.** Le nouveau Traité européen proposé lors de la réunion des chefs d'État contient une close de sanction à l'encontre des États qui adopteraient un budget déficitaire de plus de 3% du PIB. Pourquoi

Voir à ce propos, le rapport de la Commission de gestion du Conseil national relatif aux mesures d'accompagnement de la libre-circulation des personnes, 2001. Plusieurs cas flagrants de dumping salarial ont été dénoncés par les syndicats (Telecom 1999, construction, liaison CEVA pour la Suisse romande). Le syndicat Unia a dénoncé des salaires à 6 fr l'heure à la Poste de Berne.

ne pas introduire une close similaire pour les droits sociaux à laquelle la Suisse serait appelée à adhérer dans les plus brefs délais? La Commission européenne appliquerait une sanction contre les gouvernements qui n'assuraient pas un budget social suffisant pour subvenir aux besoins vitaux de chaque personne vivant sur son sol? Le Parlement européen, les parlements nationaux, les organisations de la «société civile» (mouvement social, ONG, associations professionnelles) seraient les organes de contrôle d'une telle mesure urgente.

- Adoption d'un **salairé minimum**⁻⁸⁸ indexé, adapté au coût réel de la vie contre la sous-enchère salariale et sociale, ce qui aura l'avantage de supprimer les régimes spéciaux d'assistance.
- Adoption d'un **revenu garanti indexé pour les chômeurs en fin de droit**.
- Contrôle et **sanction du travail au noir**, avec l'exigence posée aux employeurs qui violent la loi, de dédommager les travailleurs qu'ils exploitent ou ont exploité et proposition de régularisation du séjour pour ces derniers. Un. Un organe paritaire (État-syndicat) vise à l'application des sanctions contre le travail au noir (y compris aux travailleurs qui sont retournés dans leur pays) et à l'inventaire et à l'analyse de la place du travail au noir dans le marché du travail global.

6. **Proposition concernant l'article 10 de la Constitution suisse. Il est possible d'être pragmatique en droits fondamentaux pour construire les droits.** Pour assurer le droit à la vie, à la liberté personnelle, à l'intégrité physique et psychique, tous les citoyens, toute la politique étatique peuvent **travailler systématiquement à appliquer l'article 10 de la Constitution suisse à toute personne** résidant régulièrement ou sans papier sur le territoire suisse (évaluer et contrôler un tel travail). Là se trouve une action bienvenue, pratique, faisable respectant les principes de réciprocité, de proportionnalité et d'universalité.

Pour ne pas affaiblir dangereusement l'édifice de l'État de droit garant des droits fondamentaux contrôlé par la

«société civile», il est indispensable que l'article 10 protège donc aussi les personnes étrangères: l'article 121 Cst devrait donc laisser le pas à l'article 10, et non le contraire comme c'est aujourd'hui le cas dans un grand nombre de mesures en matière de migration ou du droit d'asile.

7. **Unité du genre humain.** Lancer le travail de sensibilisation en vue d'inscrire dans le préambule de tout texte officiel, le principe de l'affirmation et de la sauvegarde de **l'unité du genre humain d'où découle la généralité des droits** dans les pratiques et aux moments des révisions de la Constitution fédérale, des constitutions cantonales et de la Constitution de l'UE pour éviter le franchissement d'un seuil de civilisation (l'habeas corpus) à la base des droits individuels fondamentaux.
8. **Principe d'hospitalité.** Lancer le travail de sensibilisation en Suisse, en Europe, à l'ONU en vue d'inscrire dans les pratiques et aux moments de révisions constitutionnelles, dans le préambule de tout texte officiel les bases d'une politique de la paix et du droit international (Kant), le **principe d'hospitalité et le droit subjectif à l'asile**, le droit d'asile comme un droit constitutionnel, dans la Constitution fédérale et les constitutions cantonales.

3. **MESURES (9) POUR UN NOUVEAU PARADIGME DE L'INFORMATION** **BESOIN DE NOUVEAUX SAVOIRS** **DE LA QUANTITÉ À LA QUALITÉ**

La politique de la migration (de travail, d'études, du droit d'asile, etc.) est gouvernée, rendue publique par une politique de l'information sécuritaire, par des chiffres, des mots-clés (ex. flux, abus), des discours qui faussent les représentations que nous pouvons avoir de la migration, des faits à la base de la situation des travailleurs migrants, des étudiants, des demandes de protection par le droit d'asile (ex. migrants réduits à un facteur de production, poids du modèle des cercles dans la manière de présenter les faits, logique des permis et précarité, traitement de questions de formation, d'études, de recherches

88-

Soulignons que le canton de Neuchâtel a accepté par votation au niveau du canton, l'adoption du salaire minimum.

sous l'angle sécuritaire, usage du terme NEM banalisé, analyse des chiffres pris dans le schéma sécuritaire qui masque des faits sur la réalité du droit d'asile pratiqué⁻⁸⁹, etc.).

Nous avons besoin d'un nouveau paradigme pour la politique de l'information sur la migration basée sur les droits fondamentaux et de nouveaux indicateurs, de nouveaux mots, de nouveaux outils mettant l'accent sur la qualité, la diversité du commun et l'universalité du fait de la migration. La connaissance de la migration implique de sortir d'une pensée utilitariste de la migration (fins-moyens), d'une articulation entre quantité et qualité, des rapports sociaux réels, c'est-à-dire de ce qui constitue l'inégalité dans tous les domaines de la vie sociale.

1. Développement d'une politique de l'information publique de qualité. Ce qui implique de refuser toute mise en cause de la politique d'information du service public.
2. Affinement **d'indicateurs qualitatifs** d'ensemble pour les besoins fondamentaux concrets dans la politique de *l'expropriation du commun* (travail, logement, formation, etc.) et de la migration
3. Approfondir les informations quantitatives et qualitatives sur **l'approche genre/rapports sociaux de sexe** en général et de la migration.
4. **Quantification et qualification de l'apport des travailleurs migrants** à l'économie et à la vie politique, sociale, culturelle suisse. En 2009, les migrants a représenté le 27,7% de la population active. Que signifie quantitativement et surtout qualitativement ce chiffre comme apport à l'ensemble de la vie économique et sociale, culturelle?
5. **Quantification et qualification du coût de la politique sécuritaire de l'État de police** (confédération, cantons, communes) en matière de politique étrangère et intérieure. Et quantification et qualification (en intégrant les effets pervers sur la militarisation de la société) du coût des renvois forcés depuis leur origine et dans leur déroulement actuel (confédération, cantons, communes).

6. Quantification et qualification des **besoins et des apports** précis immédiats et prospectifs en matière de politique migratoire.
7. **Quantification et qualification des coûts d'assistance** (confédération, cantons, communes) découlant en partie de l'interdiction de travailler imposée aux requérants. Accorder le droit au travail, vise l'autonomie et coûte moins cher à l'État.
Évaluer où va réellement l'argent de l'assistance et exiger des communes, et des cantons la rétrocession de l'assistance aux requérants non distribuée. Nous en avons eu un exemple, dans le canton du Valais.
8. **Quantification et qualification de l'aide au développement** et de la politique internationale de la paix apportée en particulier par la **formation** des sans-papiers et des requérants durant leur séjour en Suisse.
9. **Quantification et qualification des coûts de la maltraitance du personnel**, concernant l'engagement, le tournus, le burn out, etc. dans la politique du personnel salarié fédéral, cantonal, communal public en ce qui concerne la politique de la migration (dont le droit d'asile).



CONCLUSION

QUELS ADVERSAIRES? QUELLE TRAHISON? QUEL DÉFI? OU L'ART DE MANGER AVEC LE DIABLE

En conclusion, nous avons besoin d'une philosophie générale d'ouverture à un seul monde (*One World*) qui parvienne à se traduire dans une politique, des mesures, des actions, des positions à tenir et des rêves à vivre. Nous avons besoin de penser ensemble **Commun, Migration, Égalité**. Nous avons besoin de nous **réapproprier la politique pour créer le commun**. Nous avons besoin de démocratiser la démocratie. Nous avons besoin d'identifier l'apartheid, la guerre banalisés au quotidien en repérant les contradictions et tenir les conflits.

La désappropriation et la destruction du commun, la négation de l'universalité de la migration et du fait que la Suisse est depuis longtemps un pays de migration (émigration et immigration), la non reconnaissance du fait que **l'universalité de la migration implique l'exigence de l'universalité de la citoyenneté** sont des constats répétés.

Nous refusons la banalisation de la violence, les logiques de privilèges inégalitaires, le franchissement de seuils de civilisation, les manipulations, les attaques répétées du cadre politique, du système (démocratie parlementaire semi-directe), de l'État, des droits, du pouvoir et des droits populaires (cadre, imaginaire, valeurs, références, droits, faits, mémoire) et de la politique publique de l'information.

Ces **mensonges politiques ambigus** masquent le danger de l'installation d'un régime, système, État sécuritaire, néo-conservateur total-libéral inadapté aux défis contemporains et ne pouvant qu'amener le chaos.

Un tel régime, dont les forces ne sont pas réductibles à l'UDC, encourage la concurrence entre salariés, l'isolement de la population réduite à un rôle de consommatrice ou alors à être superflue. Il inhibe les capacités innovatrices, les liens, les

90-

Voir à ce propos, les bulletins de la Plateforme d'échange d'informations sur la prison, l'internement, la sanction pénale, voire la répression infoprison@vtxnet.ch

voir aussi *TerrFerme* (revue en ligne), les dispositifs de l'enfermement (prisons, centres de rétention, logements contraints pour les travailleurs migrants

voir aussi *Champ pénal* (revue en ligne, revue internationale de criminologie), «Le traitement de l'immigration entre logique administrative et logique pénale», vol. VII, 2010.

solidarités, le dynamisme. Les attaques bloquent la mise en place d'une politique du commun, de l'existence, du travail, de la migration, de la culture, etc. soucieuse de justice et d'égalité, cadrée par les droits fondamentaux, adaptée au monde contemporain.

Dès lors que le risque et la réalité non seulement de la **violence d'État** mais du **meurtre d'État** qualifient la politique fédérale de la migration suisse avec les mesures de contrainte et les renvois forcés ces dix dernières années - comme de celle de l'UE d'ailleurs - la collusion et l'hypocrisie d'un système d'apartheid en matière de politique de migration et de droit d'asile a trouvé ses limites. **L'apartheid n'est plus tenable.**

Depuis les années 1970, puis 1980, on assiste à une dégradation politique, à des **franchissements de seuils de civilisation** qui augmentent les dilemmes des agents publics, déconcertent les citoyens et les professionnels salariés, mettent en danger la politique, l'État de droit, le droit, les droits fondamentaux.

Les renvois forcés évoquent les **couloirs de la mort**. Dans un laboratoire d'essai, des millionnaires jouent à la guerre contre les pauvres et les dissidents. La peine de mort n'existe plus en Suisse. Elle fait l'objet d'une campagne internationale à l'ONU. Elle n'est pas un thème ouvertement populiste actuellement en Suisse. Dans les faits, **elle est pourtant pratiquée** par l'instauration de dispositifs et d'outils qui, utilisés en matière de politique de la migration et dans le système carcéral suisse par ailleurs⁻⁹⁰, ne peuvent éviter la mort et la torture.

Faire un **pacte avec le diable** plutôt qu'un **pacte du commun** basé sur l'égalité, aller sur son terrain, n'est pas payant politiquement parlant. Il peut même être l'aveu de faiblesse d'une stratégie perdante⁻⁹¹.

Les stratégies, les pratiques de violation des droits fondamentaux en matière de politique des «étrangers» et du droit d'asile au nom de l'État de droit et de l'État d'urgence des plus hautes autorités du pays représente un grave danger plus général: **un état de privilèges, de non droit sans limites s'installe, se banalise, devient légitime.** L'État, les droits, les autorités sont alors délégitimés comme dans d'autres secteurs de la société⁻⁹². Ceci dans un contexte, de pillage des ressources de la planète où le capitalisme financier et le

cynisme vont de pair et où la torture est pratiquée au plus haut niveau dans des prisons secrètes organisées par des États comme l'a bien souligné le conseiller aux États, Dick Marty.

La confiance, la légitimité se perdent quand des responsables politiques transigent sur les bases de la démocratie, de l'État de droit, les droits fondamentaux et transgressent des seuils de civilisation. **Le malaise, la honte ressentie par les salariés du service public qui doivent appliquer certaines mesures est un signal d'alarme sérieux.**

Autre danger. Les forces sociales, le mouvement social se battent pied à pied pour sauvegarder les droits fondamentaux. Ils sont amenés à devoir dénoncer l'État de droit violant ses propres lois. Ils se sentent trahis. **Qu'est-ce que la trahison?** C'est la non réciprocité dans l'engagement pour la justice, le refus de franchir des limites et le courage politique à ne pas céder à l'opportunisme, à l'électoratisme, au cynisme. A faire preuve d'endurance. Dans le mouvement social, il y a des gens désespérés et dégoûtés. On ne peut sous-estimer la lassitude et le danger du **passage banalisé à la violence** (passage à l'acte et suicides) par désarroi. Les autorités ont la responsabilité de donner des perspectives ouvertes d'espérance, de courage, de responsabilité à tous les citoyens, à toutes les générations de ce pays, en particulier aux jeunes qui cherchent un horizon vivable.

Toute description étant une interprétation⁻⁹³, il n'est pas suffisant de décrire des faits d'apartheid, de violence, comme on cueille des fleurs en se revendiquant de la neutralité «scientifique». Il n'est pas suffisant de dénoncer des dérives, toute dénonciation prenant le risque de perfectionner ce qui est dénoncé ou alors d'évoquer le devoir d'obéissance à la hiérarchie et le devoir de réserve de la fonction publique.

Il est nécessaire de faire un travail, d'information, de connaissance, de *compréhension*, de *jugement* de ce qui est en jeu, comme le dit Hannah Arendt. **Pour manger avec le diable, il faut avoir une cuillère plus longue que lui.** Les chemins de la ruse de la résistance, de la création sont innombrables. Un repas commun autour d'une philosophie générale d'ouverture à un seul monde (One World) *n'est-il pas plus festif et joyeux?*

91-

L'élection genevoise du contrôleur des comptes Daniel Devaud (alliance de gauche pour un candidat de Solidarités et alliance des partis de droite avec l'UDC) a montré qu'une autre stratégie peut être payante.

92-

On peut lier ce processus à d'autres déclarations sur la «non gouvernance», l'impuissance, de l'Etat. «Les gouvernements ne dirigent pas le monde. C'est Goldman-Sachs qui dirige le monde. Pour nous, les traders, ça nous est égal que l'économie aille bien ou mal. Notre job, c'est de gagner de l'argent quelle que soit la situation. Quand je vois une opportunité, je fonce. Personnellement, je rêve de ce moment depuis trois ans. Chaque soir en allant me coucher, je rêve d'une autre récession. Pourquoi? Vous savez, la dépression des années 1930 n'était pas qu'un marché qui s'effondre, il y avait aussi des gens qui étaient prêts à en profiter. Tout le monde peut en profiter, ce n'est pas réservé à une élite. Quand l'euro et les grandes Bourses s'effondrent, vous pouvez gagner beaucoup d'argent, par exemple, en investissant en bons du trésor»,

Alessio Rastani, trader londonien, déclaration à la BBC, 25 septembre 2011.

93-

Toute description de l'horreur en boucle comporte le danger de la fascination de la violence et de l'immobilisme fataliste. Voir à ce propos les recherches sur les formes de description des propagandes du nazisme et du fascisme.

Comme Ulysse, nous sommes mis au défi de ne plus écouter les sirènes, de prendre au sérieux les angoisses les plus profondes de notre époque, de réfléchir, de reprendre l'initiative. De ne plus nous laisser imposer le mensonge, le cynisme, la haine, la guerre dans nos vies.

Déplaçons-nous pour réfléchir, redéfinir l'espace du commun et formuler un projet de démocratisation de la démocratie dessiné par la réappropriation du commun qui seul permet l'ouverture sur un seul le monde (*One World*). L'avenir est à ce prix. La Suisse, l'Europe d'aujourd'hui et de demain ont besoin du souffle, de l'horizon, de l'utopie d'une telle révolution créatrice.

Marie-Claire CALOZ-TSCHOPP, Paris-Genève, <http://exil-ciph.com>

Graziella DE COULON, Lausanne, <http://www.sosf.ch>

Christophe TAFELMACHER, Lausanne, <http://www.djs-jds.ch>

ANNEXES

GUILLAUMIN Colette,

La théorie est-elle une chasse gardée? Qu'est-ce que la théorie?
Extrait d'un texte de sociologie.

RIGAUX François,

Quelle force au service de quel droit ?
Article de droit.

